

**Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**  
**Proposition d'indicateurs complémentaires**

**Sommaire**

|  |    |
|--|----|
| Défi n° 5 (521) : Accidents du travail .....                               | 2  |
| Défi n° 5 (522) : Maladies professionnelles.....                           | 4  |
| Défi n°5 (523) : renoncement aux soins pour raisons financières.....       | 6  |
| Défi n°5 (524) : taux de décès par suicide .....                           | 9  |
| Défi n°6 (621): ménages surendettés .....                                  | 12 |
| Défi n°6 (622): Pauvreté en conditions de vie .....                        | 15 |
| Défi n°6 (623): Logement : difficultés de logement dont surpeuplement..... | 18 |
| Défi 6 (624) : Écart de revenu salarial et de salaire hommes-femmes.....   | 21 |
| Défi 6 (625) : taux de chômage longue durée (un an ou plus).....           | 23 |
| Défi n°6 (626): poids de la dette des différents agents économiques .....  | 25 |
| Défi 6 (627) : Répartition de la population par grandes classes d'âge..... | 28 |
| Défi n°8 (821) : difficultés de lecture des jeunes de 15 ans.....          | 30 |
| Défi n°8 (822): Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans.....             | 32 |
| Défi n° 8 (823) : Accès à la formation continue .....                      | 34 |
| Défi n°9 (922): participation à la vie associative .....                   | 37 |

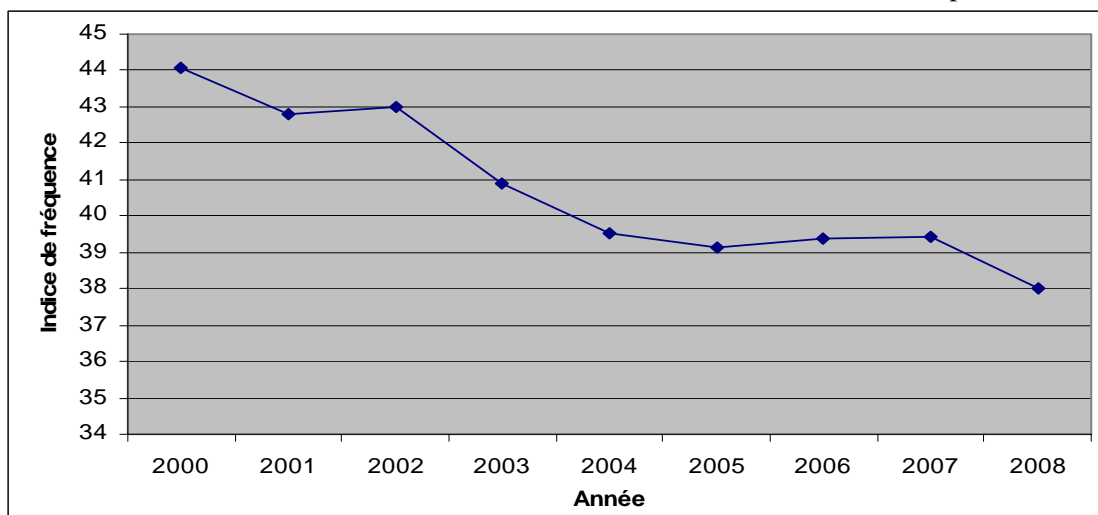
Proposition d'indicateurs complémentaires

Défi n° 5 (521) : Accidents du travail

En 2008, le régime général de sécurité sociale a reconnu 38 accidents du travail (AT) pour 1000 salariés. Les salariés les plus exposés sont les ouvriers ; les hommes sont plus touchés que les femmes, et les jeunes que leurs aînés. Le risque d'accident du travail a baissé de 14% depuis 2000. Selon Eurostat, la diminution du risque d'accident du travail est plus lente en France que dans la moyenne de l'Union européenne.

G1 : Évolution de l'indice de fréquence des AT depuis 2000

En nombre d'accidents pour 1000 salariés



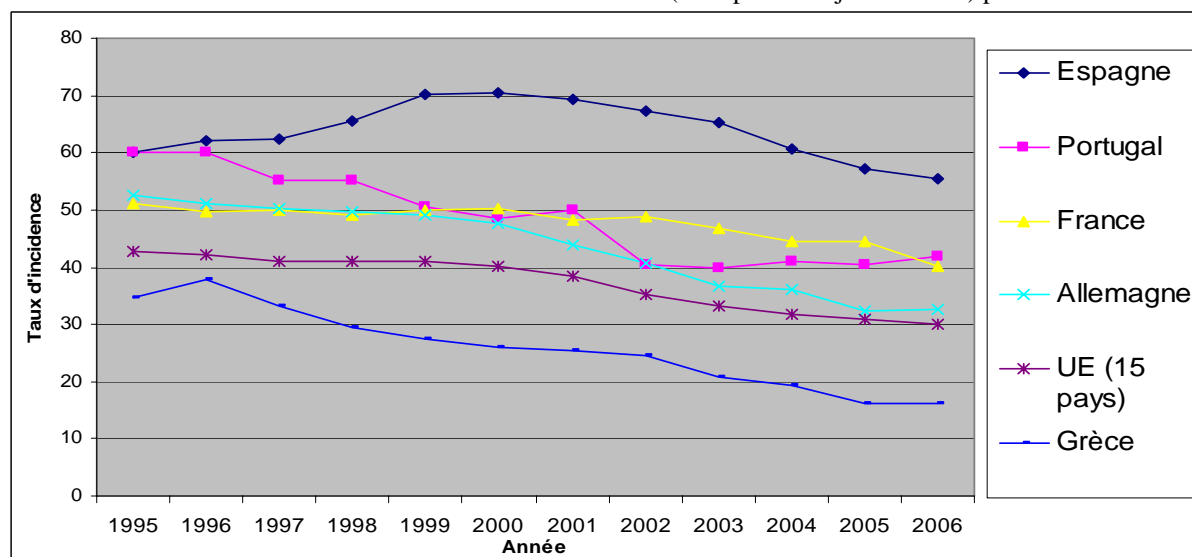
Champ : Salariés du régime général de Sécurité Sociale (environ 70% des salariés en France).

Source : CNAM-TS.

Lecture : En 2008, le régime général a reconnu 38 AT pour 1 000 salariés.

G2 : Risque d'accidents du travail pour quelques pays européens : indice harmonisé

En nombre d'accidents (avec plus de 3 jours d'arrêt) pour 100 000 salariés



Source : Eurostat. Champ : Tous salariés (régime général + agricole pour la France); accidents du travail ayant occasionné plus de 3 jours d'arrêt de travail pour 100 000 salariés

Lecture : En 2006, l'indice de fréquence harmonisé (qui permet de gommer les différences entre les structures de production des économies) s'élève à 40 pour la France

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Définition

Tout accident provoquant une lésion corporelle d'un salarié par le fait ou à l'occasion de son travail constitue un accident du travail (AT). L'indice de fréquence des AT constitue un indicateur souvent utilisé pour évaluer le risque de subir un AT. Il désigne le nombre moyen d'AT subis par un millier de salariés.

### Objectifs du défi 5 la stratégie nationale sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation des risques sanitaires, réduire la vulnérabilité aux risques.

Dans le cadre de la stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail, l'Union Européenne s'est fixée l'objectif de réduire de 25% l'indice de fréquence des AT dans l'UE entre 2007 et 2012.

### Enjeux

La réduction du risque d'accident au travail répond bien entendu à un enjeu de santé publique et de bien-être social. Mais d'autres enjeux moins visibles sont aussi concernés : augmentation de la production et de la compétitivité (par une diminution des arrêts de travail qui désorganisent les entreprises, mais aussi de l'absentéisme au travail), attractivité des métiers à risque, diminution des dépenses de soins, ...

### Analyse

Le régime général de sécurité sociale a reconnu 38 accidents du travail (AT) pour 1000 salariés en 2008. L'indice de fréquence s'élève à 90 pour les ouvriers, contre 40 pour les employés et seulement 6 pour les cadres. À durée d'exposition égale, les hommes ont deux fois plus d'AT que les femmes, et les jeunes (16-24 ans), deux fois plus que leurs aînés. En revanche, ces derniers subissent plus souvent des AT graves, qui laissent une incapacité permanente de travail.

Depuis 2000, l'indice de fréquence a baissé de 14% (graphique 1). Néanmoins, une stabilisation est observée depuis 2005. La baisse observée en 2008 est sans doute liée en partie au ralentissement économique, l'indice de fréquence des AT ayant un comportement pro-cyclique.

Selon Eurostat, la France présente le troisième plus fort risque d'AT en Europe, juste derrière le Portugal et l'Espagne (graphique 2). Néanmoins, ces comparaisons internationales sont à prendre avec précaution, notamment parce que les modes de déclaration des AT diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. La mesure des évolutions semble plus assurée : l'indice harmonisé d'accidents du travail a diminué de 20% entre 2000 et 2008 pour la France, contre 25% pour l'ensemble de l'UE.

### Pour en savoir plus :

Le site de la CNAM-TS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Le site de la DARES : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

Fiche préparée par la Dares

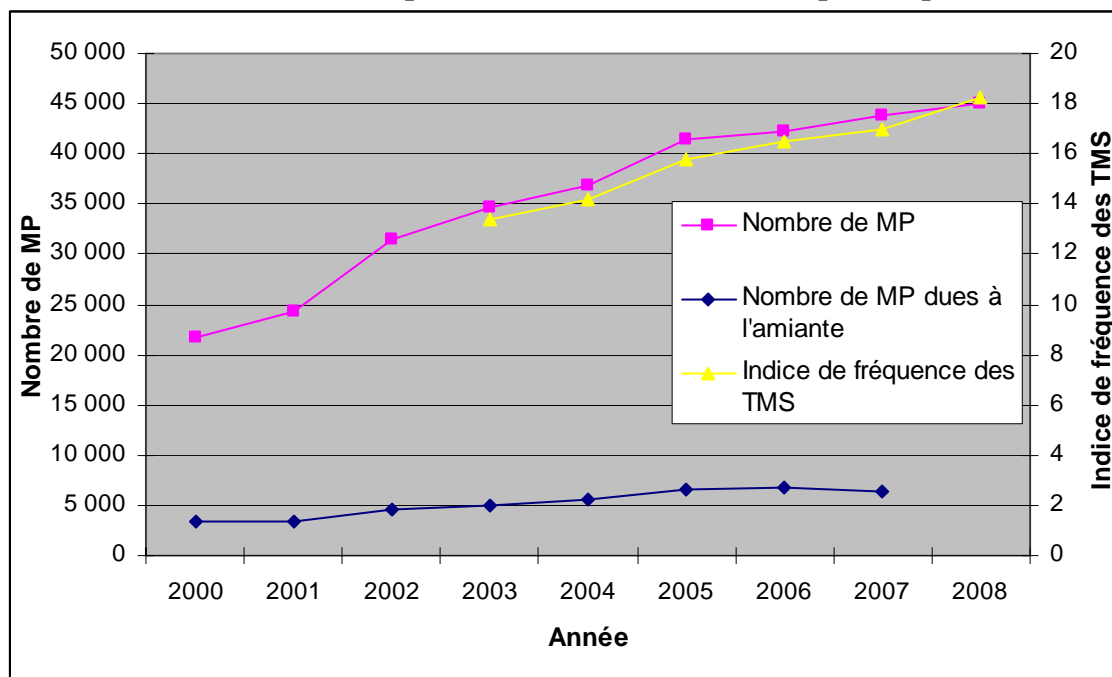
# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi n° 5 (522) : Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reconnues (MP) a doublé depuis 2000, pour dépasser 45 000 en 2008. Cette hausse résulte à la fois des effets différés de l'exposition à l'amiante, des évolutions récentes des conditions de travail, et d'une plus grande sensibilisation des salariés et du personnel médical au caractère professionnel des maladies. Néanmoins, la sous-déclaration des maladies professionnelles demeure importante. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent désormais les  $\frac{3}{4}$  des maladies professionnelles reconnues. Les principales victimes des TMS sont les ouvrières.

Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues et de l'indice de fréquence des troubles musculo-squelettiques (TMS)



Source : CNAM-TS. Champ : Salariés du régime général de Sécurité Sociale (70% des salariés en France).

Lecture : En 2008, le régime général a reconnu 45 004 maladies professionnelles (de tous types), ainsi que 18,3 TMS pour 10 000 salariés.

#### Définition

La maladie professionnelle (MP) est une maladie (elle résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine, ce qui la distingue de l'accident du travail), provoquée par le travail.

Les premiers symptômes d'une maladie n'apparaissent qu'après une période de latence qui peut être plus ou moins longue (environ 30 ans pour les pathologies liées à l'amiante, qui se déclarent souvent après la retraite) : de ce fait, rapporter le nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d'une année donnée au nombre de salariés employés la même année ne reflète pas le risque que cette population soit confrontée à une maladie professionnelle.

La situation est un peu différente pour les troubles musculo-squelettiques (TMS). Il s'agit de pathologies qui affectent les tissus (tendons, gaines synoviales, nerfs) situés à la périphérie des articulations. Elles surviennent en cas d'hypersollicitation des articulations, avec un fort rôle aggravant des facteurs psychosociaux. L'apparition d'un trouble musculo-squelettique

## Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

### Proposition d'indicateurs complémentaires

peut suivre d'assez près le début de l'exposition à des contraintes excessives. Rapporter le nombre de TMS reconnus une année donnée à la population salariée de la même année a donc un sens. L'indice de fréquence, qui désigne le nombre moyen de TMS pour 10 000 salariés, permet d'évaluer le risque de TMS.

#### Objectifs du défi 5 la stratégie nationale

##### sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation des risques sanitaires, réduire la vulnérabilité aux risques.

Le plan Santé Travail en France prévoyait une réduction de 20 % des TMS entre 2005 et 2009.

#### Enjeux

La réduction du risque de maladie professionnelle répond bien entendu à un enjeu de santé publique et de bien-être social. Mais d'autres enjeux moins visibles sont aussi concernés : l'augmentation de la production (par la préservation des capacités productives de la main-d'oeuvre), la diminution des dépenses de médicaments et de soins, ...

#### Analyse

Le nombre de maladies professionnelles a doublé depuis 2000, pour dépasser 45 000. Cette hausse est due pour une faible part à l'augmentation du nombre de maladies professionnelles reconnues du fait de l'amiante, principalement des asbestoses et des cancers de la plèvre (mésothéliome) et du poumon. Elle est surtout imputable à l'augmentation des TMS, qui représentent désormais les  $\frac{3}{4}$  des maladies professionnelles. En effet, le risque de contracter un TMS a augmenté de 25% depuis 2003. Cette hausse s'explique en partie par l'évolution des conditions de travail, notamment en ce qui concerne les risques psychosociaux et plus particulièrement la diminution des marges de manœuvre dans le travail. Elle provient aussi sans doute d'une plus grande sensibilisation du corps médical au caractère professionnel de certaines maladies. Pour autant, la sous déclaration des maladies professionnelles demeure très importante : environ la moitié des TMS ne seraient pas déclarés<sup>1</sup>.

Les TMS frappent plus particulièrement les ouvrières : en 2007, leur indice de fréquence était de 130, contre seulement 25 pour les ouvriers hommes, et 18 pour l'ensemble des salariés du régime général.

#### Pour en savoir plus :

Le site de la CNAM-TS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Le site de la DARES : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

Fiche préparée par la Dares

---

<sup>1</sup> Cf. [http://www.securite-sociale.fr/communications/rapports/diricq/08\\_diricq.pdf](http://www.securite-sociale.fr/communications/rapports/diricq/08_diricq.pdf), page 64.

Proposition d'indicateurs complémentaires

Défi n°5 (523) : renoncement aux soins pour raisons financières

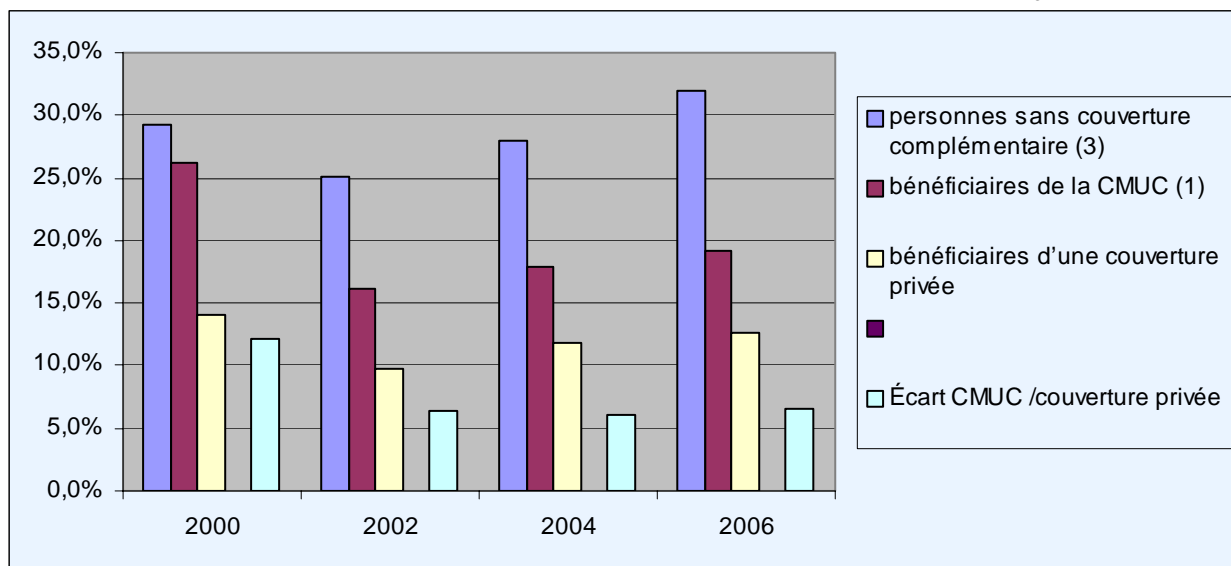
En 2006 14 % de la population métropolitaine déclare avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. C'est le cas de 32 % des personnes non protégées par une complémentaire, contre 19 % des bénéficiaires de la CMUC et 13 % pour les bénéficiaires d'une complémentaire privée.

L'écart de renoncement aux soins entre les bénéficiaires de la CMUC et les bénéficiaires d'une assurance complémentaire privée est de 6,5 points en 2006. L'indicateur semble ainsi se stabiliser autour de 6% depuis 2002. Sa réduction est visée à l'horizon de 5 ans dans le cadre de l'engagement national de réduction de la pauvreté 2008-2013.

Proportion d'individus renonçant aux soins de santé pour raisons financières par type de couverture :

Écart entre bénéficiaires de la CMU complémentaire et bénéficiaires d'une couverture privée.

% d'individus renonçant aux soins



Source : IRDES, enquête Santé et Protection Sociale (SPS)

Champ : ménages ordinaires, France métropolitaine

Note : une modification de questionnaire entre 2002 et 2004 ne permet pas d'interpréter l'évolution entre ces deux dates.

Définition

l'indicateur est la différence entre le taux de renoncement aux soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois déclaré par les bénéficiaires de la CMUC et celui déclaré par les bénéficiaires d'une assurance complémentaire privée. Une baisse de l'indicateur s'interprète donc comme une baisse des inégalités sociales de renoncement aux soins.

Cet indicateur est fourni par la Drees à partir de l'enquête Santé et Protection Sociale de l'Irdes (SPS). Elle a lieu tous les deux ans et interrogeait, en 2006, environ 8 000 ménages, soit 22 000 personnes. Elle est représentative des ménages ordinaires (ne vivant pas en institution) dont au moins un membre est couvert par l'une des trois principales caisses de sécurité sociale (CNAMTS, MSA, RSI). Elle est ainsi représentative de plus de 96 % de la population vivant en France métropolitaine.

Le renoncement dans l'enquête SPS 2006 est recueilli au travers des trois questions suivantes :

- 1) Au cours des 12 derniers mois, vous est-il déjà arrivé de renoncer, pour vous même, à certains soins pour des raisons financières ? (oui/non)
- 2) A quels soins avez-vous renoncé ? (trois réponses possibles)

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

3) Avez-vous renoncé définitivement à ce soin ou l'avez-vous reporté dans le temps ?

Il s'agit donc d'une information subjective dont l'analyse a montré pour les soins dentaires qu'elle dépend de la perception et de la représentation qu'ont les individus de leur état de santé.

Ce questionnement était identique dans SPS 2004. En revanche, une légère modification du questionnement entre les enquêtes 2002 et 2004 rend difficilement interprétable l'évolution du renoncement aux soins entre ces deux dates. En 2002, le questionnement était en deux temps : « vous est-il arrivé de renoncer, pour vous même, à certains soins pour des raisons financières ? » puis « si oui, était-ce au cours des 12 derniers mois ». En revanche, l'indicateur choisi, qui est l'écart entre le renoncement aux soins des personnes déclarant être couvertes par la CMUC et le renoncement aux soins des personnes déclarant être couvertes par une assurance complémentaire privée est en principe peu sensible à l'évolution de la question entre 2002 et 2004.

### Objectifs du défi 5 la stratégie nationale sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation, réduire la vulnérabilité aux risques.

Les choix stratégiques comprennent notamment de favoriser l'accès aux soins des plus défavorisés et des plus vulnérables

**Objectif** : dans le cadre de l'engagement national de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans (loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et décret n° 2009-554 du 20 mai 2009), la cible concernant cet objectif est une réduction de l'écart sur le taux de renoncement aux soins pour raisons financières entre les personnes bénéficiant de la CMUC et celles bénéficiant d'une couverture complémentaire privée.

### Enjeux

En 2006, 14% de la population métropolitaine déclare avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Outre le revenu du ménage, le principal déterminant du renoncement aux soins est le niveau de couverture complémentaire. L'indicateur retenu permet de mesurer l'inégalité d'accès aux soins entre la grande majorité de la population (86%) qui possède une couverture privée et la fraction de la population bénéficiant de la CMUC (7%) qui se caractérise par un niveau de vie modeste et des déterminants sociaux pouvant influencer le recours aux soins. Pour compléter cette approche, il est nécessaire de comparer, en parallèle, le renoncement aux soins des personnes sans couverture (7% de la population) à celui des personnes ayant une couverture privée afin d'analyser le rôle protecteur de la CMUC..

### Analyse

En 2006, 14 % de la population métropolitaine déclare avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. Près de 20% des renoncements sont déclarés comme définitifs, les autres étant reportés. Les renoncements (ou reports) sont concentrés sur un nombre limité de soins, ceux pour lesquels le reste à charge des assurés est important : 63% concernent la santé bucco-dentaire, 25 % les lunettes et 16 % les soins de spécialistes. L'absence de couverture par une complémentaire maladie est le principal facteur lié au renoncement : 32 % des personnes non protégées déclarent avoir renoncé, contre 19 % des bénéficiaires de la CMUC et 13 % pour les bénéficiaires d'une complémentaire privée.

L'écart de renoncement aux soins entre les bénéficiaires de la CMUC et les bénéficiaires d'une assurance complémentaire privée est de 6,5 points en 2006. La légère diminution observée entre 2002 et 2004 ne s'est donc pas poursuivie en 2006. Après la très forte diminution entre 2000 et 2002, l'indicateur semble, ainsi, se stabiliser autour de 6%. Les légères variations entre 2002 et 2006 sont très faibles et il est fort probable qu'elles soient uniquement imputables au fait que l'indicateur est

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

construit sur des données d'enquête. Les bénéficiaires de la CMUC continuent donc à renoncer plus fréquemment aux soins que les individus ayant une couverture privée. La persistance de ce renoncement plus important s'explique par les caractéristiques socio-économiques (faibles revenus, chômage fréquent, sur-représentation des ouvriers et des employés) et démographiques (sur-représentation des familles monoparentales) des bénéficiaires de la CMUC. La très forte baisse observée en début de période tient au fait que 2000 est l'année d'entrée en vigueur de la CMUC. Comme la question porte sur le renoncement aux soins au cours des 12 derniers mois, des personnes ont pu renoncer à des soins avant d'être effectivement couverte par la CMUC. D'ailleurs, en 2000, les taux de renoncement aux soins des personnes sans couverture et des personnes ayant la CMUC sont comparables.

En revanche, l'écart de renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMUC s'établit à un niveau significativement moindre que celui des personnes ne bénéficiant d'aucune couverture (respectivement 6,5 points et 19,4 points). Pour ces dernières, l'écart de taux de renoncement aux soins par rapport aux titulaires d'une couverture privée tend plutôt à augmenter d'une enquête à l'autre, avec une accélération entre 2004 et 2006. Cependant, ces résultats doivent être considérés avec prudence pour des raisons statistiques (variabilité des résultats non nécessairement significative entre deux vagues d'enquête).

#### **Pour en savoir plus**

Enquête sur la Santé et la Protection Sociale », série Résultat, 2008, Irdes

Question d'Économie de la Santé n°132 (mai 2008) de l'Irdes

<http://www.irdes.fr/>

<http://www.sante.gouv.fr/drees/index.htm>

**Fiche préparée par la DREES**



# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi n°5 (524) : taux de décès par suicide

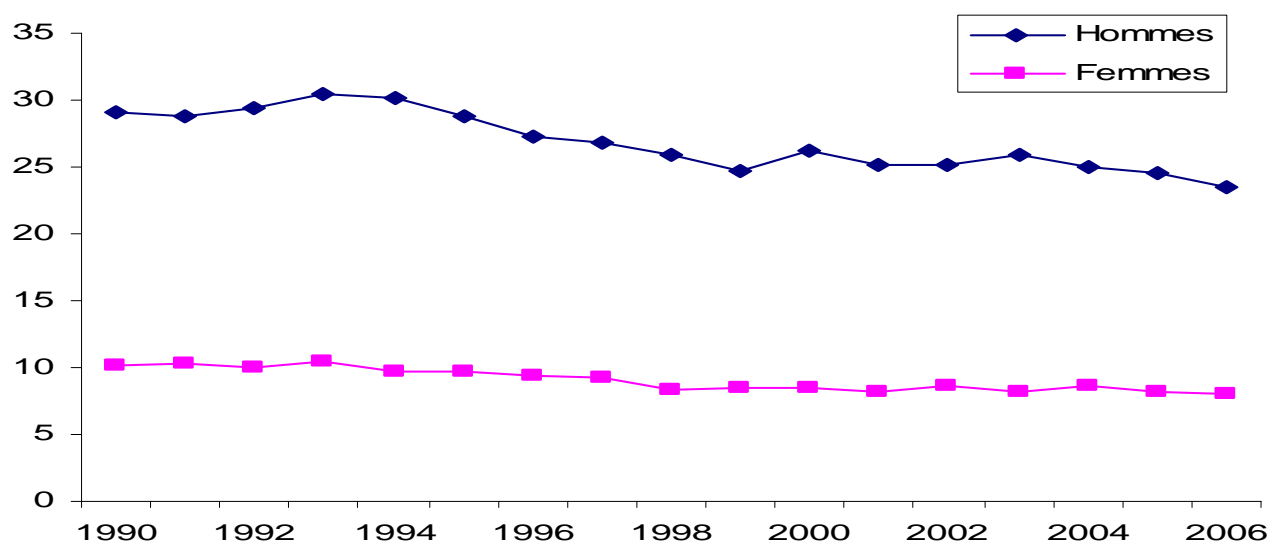
En 2006, un peu plus de 10 400 décès par suicide ont été enregistrés en France métropolitaine. Au sein de l'Europe, la France se situe dans le groupe des pays à fréquence élevée de suicide : son taux standardisé global apparaît ainsi de 15,4 pour 100.000 habitants soit nettement au dessus de la moyenne de l'Union européenne (10,3 pour 100.000 habitants).

Les taux de décès par suicide ont diminué d'environ 20% entre 1990 et 2006, ce qui représente une baisse du nombre de suicides de 8,6 %. L'objectif donné par la loi relative à la politique de santé publique de 2004 est de descendre en dessous de 10 000 suicides par an en 2008-2009.

Les taux de décès par suicide sont globalement trois fois plus élevés chez les hommes ; ils augmentent avec l'âge et sont donc plus importants chez les personnes âgées. Les disparités régionales de mortalité par suicide sont marquées : les régions de l'Ouest et dans une moindre mesure du Nord et du Centre sont nettement au-dessus de la moyenne nationale.

G1 Taux de décès par suicide de 1990 à 2006 selon le sexe

Décès pour 100.000 habitants



Source : INSERM -CépiDc Champ : France métropolitaine

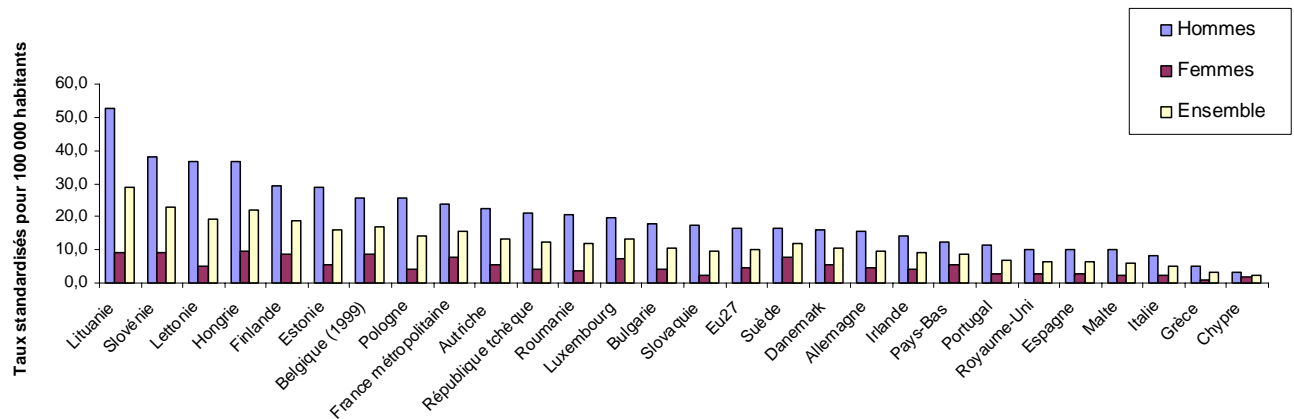
Note Taux de décès pour 100 000 habitants, standardisés par âge (selon population d'Eurostat, IARC 1976). La cause de décès par suicide est définie par les codes CIM9-E950-E959 jusqu'en 1999, codes CIM10 X60-X84 et Y87.0, depuis 2000.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### G2 Taux de décès\* par suicide en 2006 dans l'Union européenne

Décès pour 100.000 habitants



Source : Eurostat. Champ: 27 pays de l'Union européenne.

\* Note Taux de décès pour 100 000 standardisés par âge (selon population d'Eurostat, IARC 1976). La cause de décès par suicide est définie par les codes CIM10: X60-X84.

### Définition

Pour définir les suicides, ont été retenus les décès comportant en cause initiale un des codes CIM9-E950-E959 jusqu'en 1999 et CIM10 X60-X84 et Y87.0 à partir de 2000. La sous-évaluation des effectifs de suicides est estimée entre 10 et 20% pour les données nationales.

Le taux standardisé de décès d'une année donnée est celui que connaîtrait fictivement une population donnée de 100 000 habitants si on lui appliquait le taux de suicide par tranche d'âge observé une année donnée. Ce taux permet donc des comparaisons internationales.

Ces comparaisons internationales doivent être regardées avec une précaution particulière du fait de différences dans les causes de décès déclarées et les volumes des sous-déclarations.

### Objectifs du défi 5 la stratégie nationale sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir par la prévention le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation, réduire la vulnérabilité aux risques.

**Objectif** : dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, l'objectif est de réduire de 20% le nombre des suicides et de passer à un horizon quinquennal à moins de 10 000 décès par an.

### Enjeux

La réduction du nombre de suicide est un enjeu de santé publique important qui entre directement dans l'objectif de maintenir par la prévention le bon état de santé de la population. C'est une cause de mortalité évitable de sujets jeunes puisque 70% des suicides surviennent avant l'âge de 65 ans.

Un objectif spécifique de moins de 10 000 décès par an à l'horizon 2008-2009 est inscrit dans loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, d'autant que La France est l'un des pays européens qui enregistrent les taux de suicides les plus élevés.

### Analyse

En 2006, 10 423 décès par suicide ont été enregistrés en France métropolitaine. Au sein de l'Europe, la France se situe dans le groupe des pays à fréquence élevée de suicide : son taux standardisé global apparaît ainsi de 15,4 pour 100 000 habitants soit nettement au dessus de la

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

moyenne de l'Union européenne (10,3 pour 100 000 habitants). En dessous des pays baltes, de la Finlande, la Hongrie et la Slovénie, la France serait ainsi au même niveau que l'Autriche et la Pologne, tandis que les autres pays de l'Europe du Nord seraient proches de la moyenne de l'UE. Les comparaisons internationales doivent cependant être interprétées avec prudence du fait d'éventuelles différences en termes de qualité et d'exhaustivité des déclarations. La sous-évaluation des effectifs de suicides est estimée entre 10 et 20% pour les données nationales.

Les suicides sont aux trois quarts masculins. Ainsi en 2006, Le taux standardisé de suicide est de 23,5 pour 100 000 habitant pour les hommes contre 8,0 pour 100 000 pour les femmes. Le taux de suicide augmente avec l'âge, plus fortement pour les hommes que pour les femmes. Chez les hommes, il est ainsi de l'ordre de 6 pour 100 000 pour les 15-19 ans contre 38 pour 100 000 pour les 50-54 ans (source Eurostat). Cependant pour les 25-34 ans, les suicides constituent la première cause de mortalité pour les hommes et la deuxième pour les femmes, derrière les tumeurs. Les taux de décès par suicide les plus élevés sont le fait des veufs et des divorcés.

Les disparités régionales de mortalité par suicide sont marquées : les régions de l'Ouest et dans une moindre mesure du Nord et du Centre sont nettement au-dessus de la moyenne nationale

Le taux de suicide a baissé de et de 10% depuis 2000 et de 20 % depuis 1990, mais il a diminué trois fois moins vite que l'ensemble des morts violentes.

La diminution globale des taux de suicide ne concerne pas toutes les classes d'âge : entre 2000 et 2006, le taux de suicide des 45-54 ans augmente. Modérée pour les femmes (2,2 %), cette augmentation s'élève à 8 % pour les hommes. Dans les autres tranches d'âge, le recul des taux de décès par suicide est de l'ordre de 10 % (12,5 % chez les hommes et 7 % chez les femmes). L'ampleur de la baisse est plus importante pour les plus âgés (baisse de 24 % pour les plus de 85 ans) et pour les plus jeunes (baisse de 16 % pour les 15-24 ans).

#### **Pour en savoir plus**

<http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/> site Inserm-CépiDc

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er702.pdf> site Drees

<http://www.sante.gouv.fr/drees/santepop2008/objectifs/92v3.pdf> site Drees suivi suicide

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/introduction> (Eurostat développement durable)

**Fiche préparée par la DREES avec l'Inserm-CépiDc**

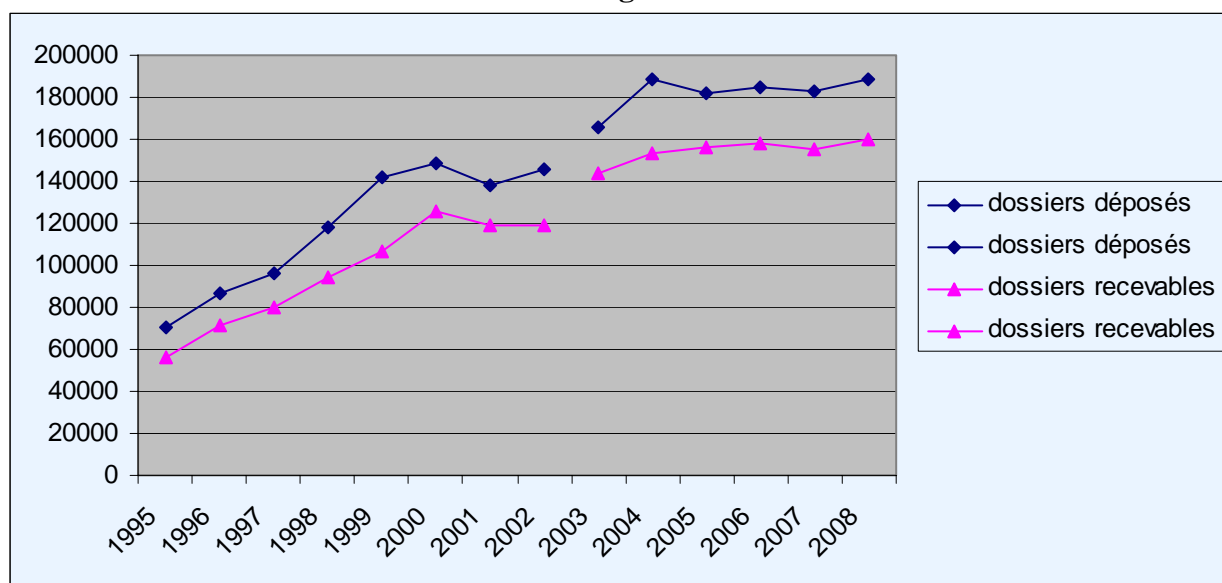
## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi n°6 (621): ménages surendettés

En 2008 le nombre de dossiers déposés et recevables devant les commissions de surendettement augmente (+3%) après une stagnation entre 2004 et 2007 et une rupture forte en 2003 et 2004 avec l'entrée en vigueur de la procédure de rétablissement personnel. L'amplification est forte au 4<sup>ème</sup> trimestre en conséquence de la dégradation de la situation économique tandis que la cible visée à moyen terme est une stabilisation du nombre de ménages touchés.

Le surendettement apparaît de moins en moins comme un phénomène ponctuel lié à un accident de parcours (conséquence d'une perte d'emploi ou d'un changement dans la situation familiale), mais davantage comme un phénomène qui peut affecter chroniquement les publics dont l'insertion sociale ou professionnelle est la plus incertaine, premières victimes des retournements économiques.

Nombre de ménages surendettés



Source : Banque de France

Champ : France métropolitaine

Note : le dispositif a été modifié à trois reprises en 1995, 1998 et 2003. La rupture introduite par la loi 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 dite « loi Borloo » a entraîné de modifications d'envergure et un pic en 2004.

### Définition

Le nombre de ménages surendettés en France métropolitaine est connu grâce au nombre de dossiers déclarés recevables par les commissions du surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France et dont la mission est de trouver des solutions amiables, mais aussi, depuis 1995, de proposer des recommandations aux autorités judiciaires dans les cas d'échec des négociations. Le surendettement est défini comme un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés.

Cet indicateur est produit à partir de remontées de données administratives. Il est ainsi très lié à la gestion du traitement des dossiers jugés recevables et plus généralement à l'évolution du contexte institutionnel. Or, le dispositif initial a été modifié à trois reprises, en 1995, 1998 et 2003. Certains aménagements ont été apportés en 1998 à la procédure de traitement du surendettement par la loi relative à la lutte contre l'exclusion afin de faire participer davantage l'administration fiscale au règlement de la situation de ces personnes. La réforme issue de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 dite « loi Borloo » confirme le rôle des commissions de surendettement et modifie profondément le dispositif existant. Ayant pour objectif d'apporter des solutions adaptées aux situations des particuliers irrémédiablement

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

compromises, la nouvelle loi a instauré une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile, placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur relatif au nombre de ménages surendettés fait partie du tableau de bord mis en place en application de la loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, décret n° 2009-554 du 20 mai 2009) pour suivre l'engagement national de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans. Deux autres indicateurs de ce tableau de bord sont représentatifs de la lutte contre l'exclusion bancaire : la part des re-dépôts pour surendettement dans les dossiers déposés une année donnée et le taux de bancarisation.

C'est un indicateur de nature mixte, à la fois indicateur d'activité pour suivre l'effort de la collectivité pour l'application des politiques, et indicateur de résultats puisqu'il mesure globalement l'évolution d'un phénomène et l'impact final d'une combinaison de facteurs économiques, démographiques, institutionnels et sociétaux.

### Objectifs du défi 6 la stratégie nationale concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation. Ces choix stratégiques comprennent notamment de promouvoir la cohésion sociale, garantir l'accès aux droits et services essentiels, lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre de l'engagement national de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans (loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et décret n° 2009-554 du 20 mai 2009), la cible concernant cet objectif qui se rattache à la lutte contre l'exclusion bancaire est la suivante : stabilité du nombre de ménages surendettés entre 2006 et 2011

### Enjeux

L'accès aux services bancaires est un élément déterminant d'insertion et de cohésion sociale. Si le surendettement n'est pas en soi nécessairement le symptôme d'une situation de pauvreté à la date à laquelle il est observé, il peut en revanche conduire à relativement brève échéance les ménages concernés dans des situations de grande privation et de pauvreté. C'est ainsi un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les populations les plus fragiles au regard de leur situation financière et sociale.

Des politiques sont mises en œuvre visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence pouvant conduire à ces situations d'exclusion. Résorber la demande de recours à ces politiques fait ainsi partie de la lutte contre ces situations.

### Analyse

En 2008 le nombre de dossiers déposés et recevables devant les commissions de surendettement augmente (+3%) après une stagnation entre 2004 et 2007. Précédemment, après une hausse forte jusqu'en 2000, des modifications d'envergure du traitement administratif des dossiers introduites par la loi en 2003 ont conduit à une rupture et provoqué un pic en 2004, du à l'entrée en vigueur de la procédure de rétablissement personnel. La dégradation de la situation économique dans la seconde partie de l'année 2008, a très certainement eu un impact sur cette évolution. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, le nombre de dossiers déposés a ainsi augmenté de 10 % par rapport à la moyenne des trimestres précédents.

Par ailleurs, le recours à la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, est en nette progression. Conjugué au constat que la part des re-dépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 31 % entre 2001 et 2008, les statistiques du surendettement laissent penser que celui-ci est de moins en moins un phénomène ponctuel lié à un accident de parcours (une perte d'emploi ou

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

un changement dans la situation familiale), mais qu'il peut affecter chroniquement les publics dont l'insertion sociale ou professionnelle est la plus incertaine et qui sont les premières victimes des retournements économiques.

D'après les analyses faites sur les dossiers examinés entre 2001 et 2005, 73% des phénomènes de surendettement constatés - composés pour l'essentiel de crédits à la consommation et d'arriérés de charges courantes- résultent d'un accident de la vie et non d'un excès initial de crédit. De plus, la majorité des dossiers de redressement personnel concerne des populations à faible revenu : personnes bénéficiaires de minima sociaux ou ayant des revenus inférieurs ou égaux au SMIC, des personnes particulièrement fragiles (femmes seules avec des enfants, chômeurs de longue durée...), salariés et retraités aux revenus insuffisants.

Le rapport du Médiateur de la République en 2006 souligne le constat qui était alors fait par les juges d'instance<sup>2</sup> : *« la situation de l'emprunteur a considérablement évolué.... En 10 ans, le crédit a progressivement été utilisé comme un substitut au maintien du pouvoir d'achat. Conçu à l'origine comme un instrument d'accompagnement de l'amélioration du niveau de vie, il s'est vu assigner le rôle d'instrument de croissance. Les crédits affectés à des investissements précis se sont ainsi transformés en « crédits revolving » assortis de cartes accreditives ».*

#### **Pour en savoir plus**

Banque de France : Enquête typologique 2007 sur le surendettement, septembre 2008.

Banque de France : Statistiques des commissions de surendettement de 1990 à 2007.

Lagarde Jean-Christophe : Prévenir le surendettement, proposition de loi, Travaux préparatoires, Assemblée Nationale, n°264, oct. 2007,

Médiateur de la République – Conférence de Presse 14/12/2006 - Le malendettement, nouvelle urgence sociale ?

**Fiche préparée par la DREES et l'INSEE avec les données de la Banque de France**

---

<sup>2</sup> 75% des cas de surendettement sont traités par les tribunaux d'instance (Cf. Médiateur de la République – Conférence de Presse 14/12/2006 - Le malendettement, nouvelle urgence sociale ?, page 17).

Proposition d'indicateurs complémentaires

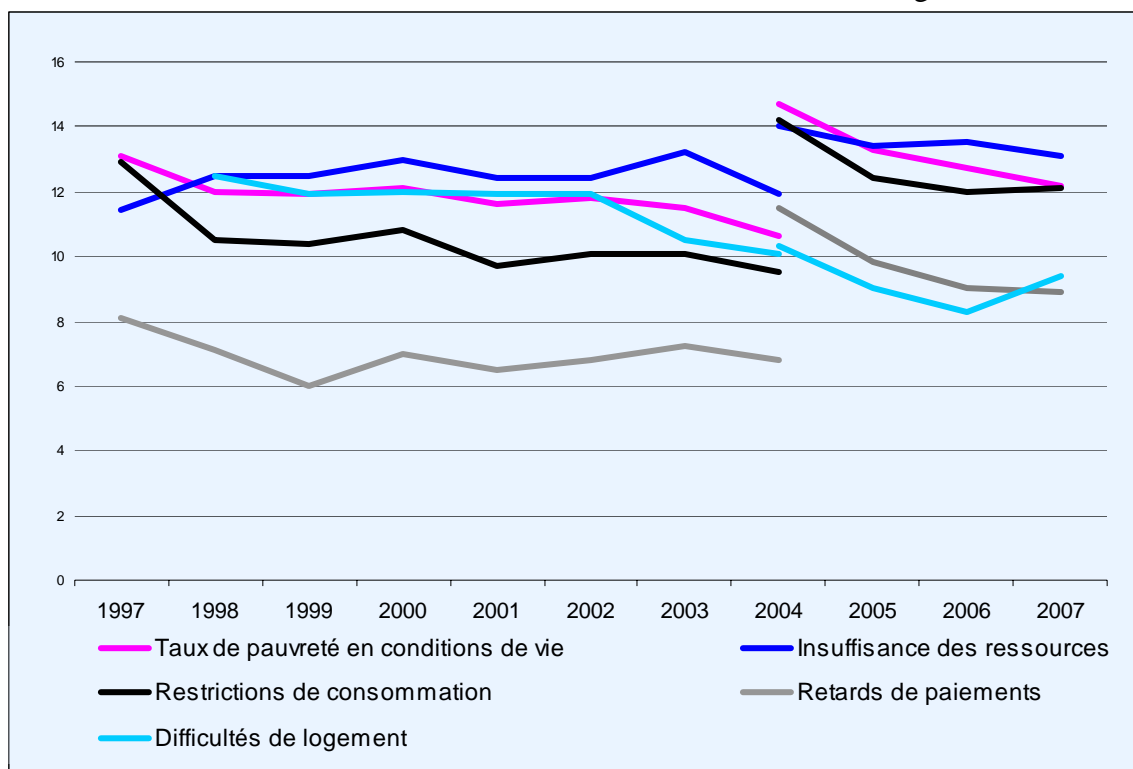
Défi n°6 (622): Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie est en baisse entre 2004 et 2007, passant de 14,6 % à 12,2 % des ménages. C'était déjà le cas entre 1997 et 2004 où la baisse enregistrée avec une autre source a été de 2,5 points. Cependant 2007 révèle un ralentissement et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement se retourne même à la hausse (+1,1 point).

Au total 12,1 % des ménages connaissent des restrictions de consommation, 8,9 % des retards de paiement, 13,1% subissent une insuffisance de ressources et 9,4 % de ces ménages ordinaires (ayant donc un logement) pâtissent de mauvaises conditions de logement en 2007.

Les familles monoparentales, les couples avec trois enfants, les ménages dont la personne de référence est jeune ou au chômage sont plus exposés à ce type de pauvreté.

Taux de pauvreté en conditions de vie et difficultés par grandes dimensions  
En % de ménages ordinaires



Source : Insee, panel européen SILC (dit aussi dispositif SRCV, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) avec pondérations transversales, depuis 2004, Enquêtes EPCV (Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie) de 1997 à 2004.

Champ : France métropolitaine

Note : le changement de source introduit en 2004 une rupture qui est importante sauf sur l'indicateur global sur les difficultés de logement.

Définition

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie donne annuellement le % de ménages qui connaissent au moins huit restrictions sur les 27 répertoriées qui peuvent être regroupées en 4 dimensions (consommation, insuffisance de ressources, retards de paiement, difficultés de logement).

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

Il fait partie des indicateurs officiels de suivi de la pauvreté (décret de mai 2009 en application de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 sur le RSA).<sup>3</sup> Il est calculé à partir du dispositif SRCV depuis 2004. Le changement de source introduit en 2004 une rupture qui est importante.

La première dimension est celle des restrictions de consommation. Elle rassemble 9 privations diverses : achat de viande, de vêtements neufs, posséder deux paires de chaussures, partir en vacances une semaine, recevoir parents ou amis, acheter des cadeaux, remplacement de meubles, maintenir son logement à la bonne température, absence de repas complet une journée au cours des deux dernières semaines. L'indicateur de la dimension "restrictions de consommation" compte les ménages concernés par au moins quatre de ces restrictions.

La seconde concerne l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages. 6 situations sont retenues dont 5 situations objectives - remboursements d'emprunt élevé (plus d'un tiers) par rapport à ses revenus, découvert bancaire au cours des douze derniers mois, revenus insuffisants pour équilibrer le budget, puiser dans les économies pour ce faire, ne disposer d'aucune épargne - et une subjective -considérer sa situation financière comme difficile. L'indicateur sur cette dimension correspond à la part des ménages cumulant au moins trois de ces difficultés.

Les retards de paiement pour des raisons financières, concernent l'impossibilité de payer au cours des douze derniers mois des factures d'électricité ou de gaz, des loyers ou ses impôts. Il suffit d'être concerné par un de ces retards.

Les difficultés de logement doivent toucher au moins trois des 9 items suivants : surpeuplement (norme INSEE), absence de salle de bain, de toilettes, d'eau chaude, de chauffage central ou électrique et, de manière ressentie, porter sur la taille du logement, les difficultés à le chauffer, l'humidité, le bruit.

### Objectifs du défi 6 la stratégie nationale concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation. Ces choix stratégiques comprennent notamment de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances, garantir l'accès aux droits et services essentiels (yc les vacances pour tous), lutter contre la pauvreté, réduire la précarité énergétique.

Objectif : réduire la pauvreté d'un tiers en 5 ans (2008 – 2013)

### Enjeux

La pauvreté en conditions de vie complète l'appréhension de la pauvreté par la seule approche monétaire qui est relative. Elle mesure des restrictions matérielles objectives ou dans certains cas ressenties qui ne sont pas considérées comme normales et donc nuisent à la cohésion sociale ou vont à l'encontre de l'accès à des services essentiels ou à une égalité des chances, notamment quand elles touche des ménages avec enfants. Sa réduction est donc visée de manière à ce que la croissance profite aussi aux ménages démunis.

### Analyse

La pauvreté en conditions de vie est en baisse entre 2004 et 2007, passant de 14,6 % à 12,2 % des ménages. C'était déjà le cas entre 1997 et 2004 où la baisse enregistrée avec une

---

<sup>3</sup> Au niveau européen, des travaux sont engagés pour arrêter une définition. Actuellement Eurostat retient le pourcentage d'individus ayant au moins trois privations sur 9 répertoriées qui sont beaucoup plus axées sur des restrictions de consommation variées (7 items) et n'incluent pas les difficultés de logement. Cependant l'enquête européenne complémentaire au panel SILC porte en 2009 sur ce type de privations et devrait conduire à une révision des critères (données disponibles en 2011). Les deux définitions française et européenne ne coïncident pas mais les évolutions depuis 2004 se ressemblent lorsqu'on compte en nombre de ménages (avec des indices respectivement de 14,7% et 15,1 % en 2004, 13,3 et 14,0 en 2005, 12,7 et 13,5 en 2006, 12,2 et 12,4 en 2007).



## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

autre source a été de 2,5 points. 2007 révèle un ralentissement et la part des ménages devant faire face à des problèmes de logement se retourne même à la hausse (+1,1 point).

Sur les restrictions de consommation 12,1 % des ménages sont concernés en 2007. Tous les indicateurs ont connu depuis 2004 une évolution favorable, à l'exception de l'absence de repas complet dans la journée, qui est resté stable.

Concernant l'insuffisance de ressources, la part des ménages qui sont confrontés très souvent à un découvert bancaire ou qui n'ont aucune épargne à disposition se retourne à la hausse en 2007, tandis que la proportion des ménages endettés au-delà du seuil de 33%, après une hausse très forte en 2006 (+2,7 points), semble connaître un répit autour de 8%. Au total 13,1 % des ménages sont concernés en 2007.

Les retards de paiement touchent 8,9 % des ménages en 2007. Cette part est stable, entre 2006 et 2007 : environ 3% des ménages ont des retards pour le versement des impôts, 4% pour le versement du loyer et des charges, et autour de 6% pour le paiement des factures.

Concernant le logement, la part des logements surpeuplés, se retourne à la hausse en 2007 (9,8% des logements) de même que deux des critiques que les ménages font de leur logement (hors considérations financières) : logement humide, (+2,3 points) et logement trop petit (+0,4 point). Au total 9,4 % des ménages ordinaires (qui ont donc un logement dit ordinaire) pâtissent de mauvaises conditions de logement en 2007.

La pauvreté en conditions de vie affecte davantage les familles monoparentales (27,0 % en 2007) même si cette proportion a nettement diminué de 2004 à 2006 (-5 points). Les couples avec trois enfants ou plus sont également surreprésentés: 14,7% d'entre eux sont touchés par ce type de pauvreté en 2007 (malgré une baisse régulière depuis 2004) contre 4,5 % des couples sans enfant, et autour de 9,5 % des couples avec un ou deux enfants.

Cette pauvreté en conditions de vie continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (autour de 14,5% des 16-45 ans, tableau 3). Chez les 16-25 ans, la baisse entamée en 2006 se confirme en 2007. Elle frappe davantage les personnes peu ou pas diplômées (17 %), ainsi que les locataires (23,1 %). L'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation : 10,3 % des ménages dont la personne de référence occupe un emploi sont pauvres en conditions de vie. Mais le chômage augmente ce risque de façon très nette : près d'un chômeur sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Chez les chômeurs toutefois, depuis 2004, le taux de pauvreté en conditions de vie a entamé une baisse, lente.

#### **Pour en savoir plus**

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.insee.fr> (thème conditions de vie)

**Fiche préparée par l'INSEE**

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

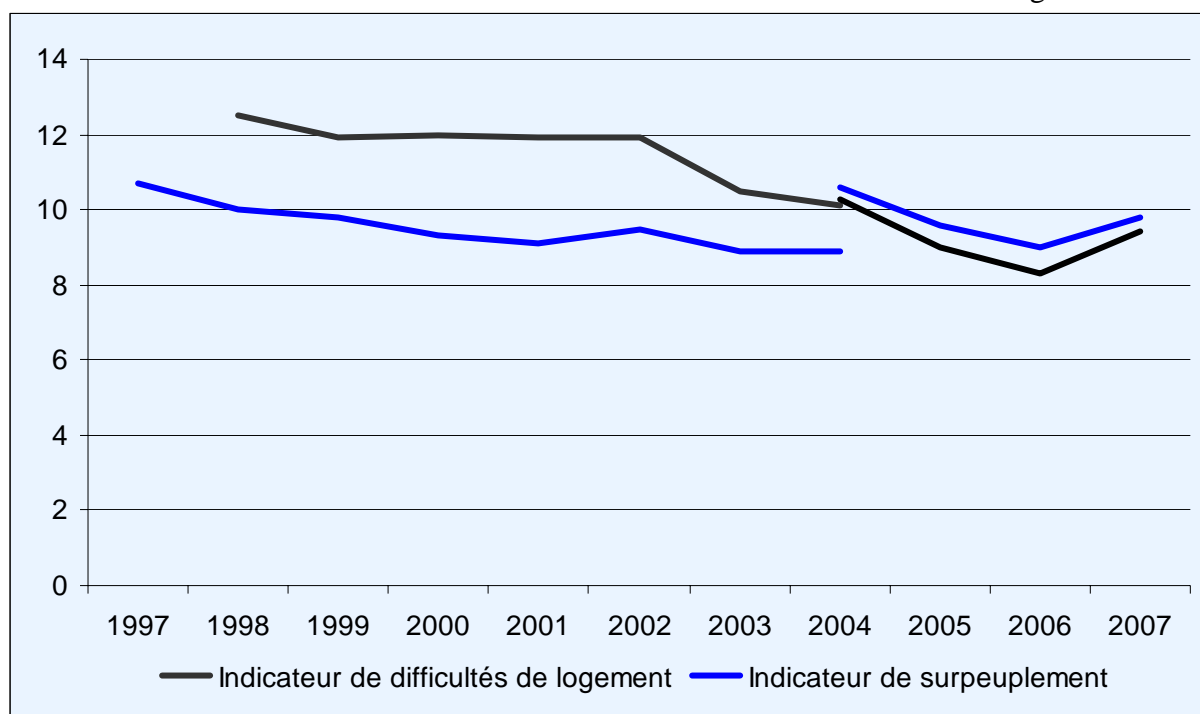
### Défi n°6 (623): Logement : difficultés de logement dont surpeuplement

9,4 % des ménages ordinaires connaissent en 2007 au moins trois difficultés concernant leur logement sur les neuf répertoriées<sup>4</sup>. Les personnes seules et les familles monoparentales sont davantage touchées. Cette part se retourne à la hausse en 2007 alors qu'elle était sur une pente descendante antérieurement. C'est +1.1 points de plus qu'en 2006.

Il en est de même de la part des logements surpeuplés, qui était tendanciuellement à la baisse. 9,8% des ménages sont confrontés à cette situation contre 8,3 % en 2006. les familles de trois enfants et les familles monoparentales sont proportionnellement davantage concernées.

#### Indicateur de difficultés de logement et de surpeuplement

en % de ménages ordinaires



Source : Insee, panel européen SILC (dit aussi dispositif SRCV, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) avec pondérations transversales, depuis 2004, Enquêtes EPCV (Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie) de 1997 à 2004.

Champ : France métropolitaine

Note : le changement de source introduit en 2004 une rupture qui apparaît faible en niveau sur l'indicateur global sur les difficultés de logement et importante (1,7 points) sur l'indicateur de surpeuplement.

#### Définition

L'indicateur sur les difficultés de logement donne le % de ménages qui connaissent au moins trois difficultés parmi les 9 suivantes :

- privation d'un équipement : eau chaude courante, toilettes, salle de bains à l'intérieur du logement, système de chauffage central ou électrique,
- surpeuplement, selon la définition Insee (cf. ci-dessous),

<sup>4</sup> hors absence de logement ou logement de fortune

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

- opinion défavorable des ménages sur l'humidité, le bruit, la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer.

L'indicateur de surpeuplement, dit « norme Insee » (cf. Insee.fr), caractérise le degré d'occupation du logement par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Cette norme (définie en 1968) dépend de la taille du ménage, ainsi que de l'âge et de la situation familiale de ses membres. Elle attribue à chaque ménage une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans elle attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans, sinon, une pièce par enfant.

D'autres définitions du surpeuplement existent (cf. C. Minodier 2006, « Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement des logements », disponible sur le site insee.fr) et peuvent être utilisées dans des publications de l'Insee (cf. Insee Première n°1202 ou 1209).

Ces indicateurs sont issus de l'enquête EPCV de 1997 à 2004, puis du Panel européen SILC (ou SRCV) depuis 2004. Le changement de source introduit une rupture notable de série sur l'indice de surpeuplement.

Au niveau européen Eurostat vient d'adopter des critères très légèrement différents pour définir le surpeuplement, en visant de plus à dénombrer des individus plutôt que des ménages. Les individus du ménage sont considérés comme vivants dans une situation de surpeuplement si le logement dans lequel ils vivent ne comporte pas un nombre minimal de pièces comprenant une pièce pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 18 ans et plus, et selon les cas une pièce pour deux personnes du même sexe si elles ont entre 12 et 17 ans, une pièce par personne de sexe différent entre 12 et 17 ans, une pièce pour deux personnes de moins de 12 ans. Selon cette définition d'Eurostat, 9,2% des ménages français sont confrontés à cette situation de surpeuplement en 2007 (à comparer aux 9,4 % selon la définition Insee).

Par ailleurs des discussions sont en cours au niveau européen sur un indicateur de difficultés de sévères de logement qui tiendrait compte du surpeuplement (selon la définition ci dessus) et d'autres caractéristiques parmi les suivantes : l'humidité dans le logement, l'absence d'une baignoire ou d'une douche dans le logement, l'absence de toilettes dans le logement, un logement trop sombre.

### **Objectifs du défi 6 la stratégie nationale concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale**

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques comprennent notamment de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité des chances, garantir l'accès aux droits et services essentiels (yc les vacances pour tous), lutter contre la pauvreté, réduire la précarité énergétique.

Objectif : réduire la pauvreté d'un tiers en 5 ans (2008 – 2013)

### **Enjeux**

Les difficultés de logement en général et le surpeuplement plus spécifiquement peuvent être considérées comme un type de pauvreté en conditions de vie qui ne répond pas à l'objectif de cohésion sociale et d'accès pour tous aux services essentiels ; de telles conditions nuisent aussi à l'égalité des chances.

### **Analyse**

La part des ménages ordinaires devant faire face à des difficultés concernant leur logement était sur une pente descendante depuis 2000. Elle se retourne à la hausse en 2007 : 9,4 % des ménages connaissant au moins trois difficultés concernant leur logement sur les neuf répertoriées, qu'elles soient objectives (surpeuplement, absence d'équipements de base)

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

ou liées à l'appréciation du ménage (logement trop petit, humide, bruyant ou difficile à chauffer). C'est +1.1 points de plus qu'en 2006.

La part des logements dépourvus de salle de bain, de toilettes, d'eau chaude ou de système de chauffage central ou électrique est stable entre 2006 et 2007. Les critiques que les ménages font de leur logement, toutes en baisse depuis 2004, connaissent pour deux d'entre elles un retournement en 2007 : logement humide (+2,3 points) et logement trop petit (+0,4 point, appréciation subjective dans le sillage de l'augmentation de la part des logements surpeuplés selon la norme INSEE). Ces difficultés de logement touchent davantage les personnes seules et les familles monoparentales : dans 43,7% il s'agit de personnes seules (alors qu'elles ne représentent que 34,2% de l'ensemble des ménages) et dans 12,2% de familles monoparentales (alors qu'il y en a 7.3% dans l'ensemble des ménages).

De même la part des logements surpeuplés, qui était tendancielle à la baisse, repart à la hausse en 2007 : 9,8% des ménages sont confrontés à cette situation contre 8,3 % en 2006. Les ménages en situation de surpeuplement sont relativement plus nombreux parmi les familles monoparentales ou les couples avec trois enfants<sup>5</sup>.

#### **Pour en savoir plus**

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.insee.fr> (thème conditions de vie)

**Fiche préparée par l'INSEE**

---

<sup>5</sup> Indépendamment des personnes seules dans un logement d'une pièce qui sont automatiquement en situation de surpeuplement d'après la définition Insee comme d'après la définition européenne.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

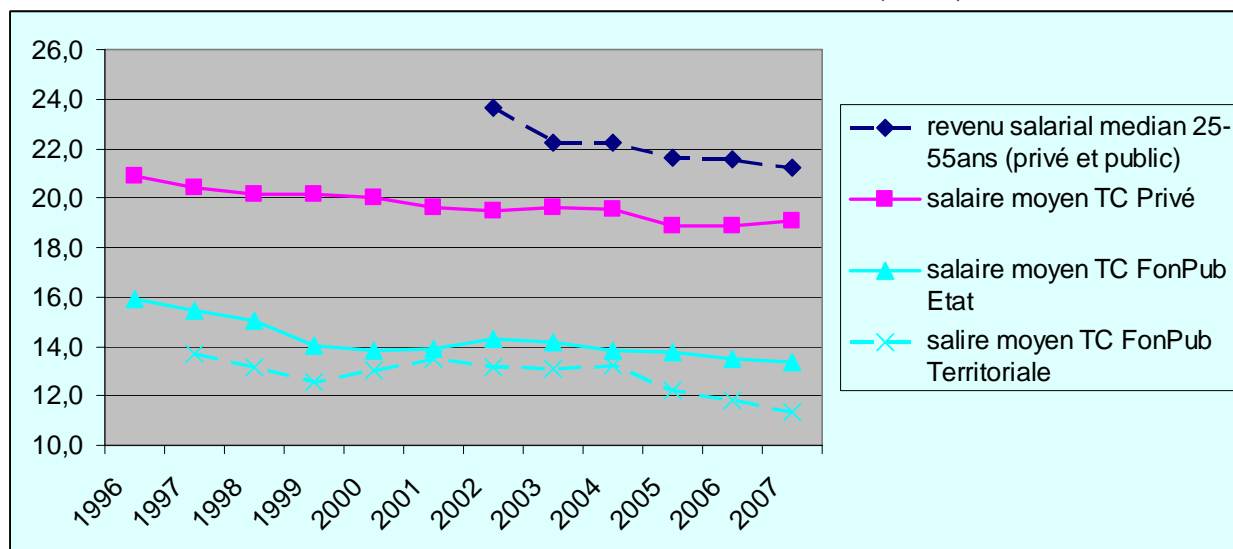
## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi 6 (624) : Écart de revenu salarial et de salaire hommes-femmes

En se centrant sur les 25-55 ans pour éviter les situations complexes de début et fin de carrière, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est de 21,2 % au bénéfice des hommes en 2007 dans l'ensemble du secteur privé et de la fonction publique d'Etat. Il a diminué de 2,4 points depuis 2002.

Cet indicateur intègre les différences de temps de travail. Sur les seuls temps complet, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes est de 19 % en 2007 pour les salariés du secteur privé et semi-public et de 13,3 % dans la fonction publique d'Etat. Depuis 1996, la diminution est respectivement de 1,8 point et 2,4 points.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %)



Sources : Insee, DADS (exploitation au 1/25 jusqu'en 2001 pour l'ensemble des secteurs, au 1/12 à partir de 2002 pour le secteur privé et exhaustive pour la FPT) - fichiers de paie des agents de l'Etat en 2007 (semi définitif), Insee.

Champ : salariés du secteur privé et semi public - Ensemble des agents des services civils de l'Etat, France métropolitaine.

Note de lecture : en 2007, le revenu salarial médian des hommes salariés âgés de 25-54ans dépasse de 21,2 % celui des femmes de la même catégorie. Dans le secteur privé et semi public, le salaire moyen des hommes à temps complet est supérieur de 19,1 % à celui des femmes à temps complet.

### Définition

L'écart relatif entre hommes et femmes en termes de revenu salarial médian entre 25 et 55 ans. (secteur privé et public) est une mesure recommandée par le rapport du CNIS « niveau de vie et inégalités sociales ». Cet indicateur n'est disponible que depuis 2002.

Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. En tenant compte du temps de travail, le revenu salarial s'écarte ainsi à dessein de la notion de temps complet ou d'équivalent temps complet.

Pour les seuls salariés à temps complet, l'écart relatif de salaire moyen entre hommes et femmes au bénéfice des hommes sur le champ du secteur privé et semi-public donne une vision rétrospective plus longue. Il peut être comparé à celui observé en équivalent temps

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

complet dans la fonction publique d'Etat sur l'ensemble des postes (à temps complet et partiel).

Dans les comparaisons européennes sur les indicateurs de développement durable, c'est le taux de salaire horaire qui est privilégié sur le champ du secteur privé et semi public (enquête structure des salaires).

### Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les formes d'exclusion dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Avec en perspective générale de favoriser l'égalité des chances, ses choix stratégiques impliquent notamment de :

- faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi,
- développer la solidarité intergénérationnelle
- favoriser l'intégration

### Enjeux

Dans le défi 6 sur l'insertion sociale, la stratégie nationale de développement durable est axée sur le renforcement de la cohésion sociale et l'accès (ou le retour) au marché du travail, la réduction des inégalités territoriales, le développement de la solidarité intergénérationnelle, l'accès des personnes au savoir, au logement, aux transports, à la protection sociale.

L'indicateur sur les écarts de salaires hommes-femmes permet d'éclairer un aspect important de l'enjeu majeur de l'égalité des chances.

### Analyse

En se centrant sur les 25-55 ans, pour éviter les situations complexes de début et fin de carrière, l'écart entre le revenu salarial des hommes et celui des femmes, calculé sur l'ensemble des salariés du secteur privé et semi public et de la fonction publique d'Etat, est de 21,2 % en 2007. Le revenu salarial médian des hommes de 25-55 ans est en effet de 19 030 € et celui des femmes de 15 700 €. L'écart entre hommes et femmes a diminué de 2,4 points depuis 2002.

Pour les seuls salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, l'écart de salaire moyen entre hommes et femmes est de 19,1 % en 2007 au bénéfice des hommes. Il a diminué de 1,8 point depuis 1996. Il est structurellement plus faible dans la fonction publique : 13,3 % dans la fonction publique d'Etat, 11,3 % dans la fonction publique territoriale. Il a aussi connu une diminution un peu plus rapide (2,6 points depuis 1996 dans la fonction publique d'Etat).

Dans les comparaisons européennes sur les indicateurs de développement durable, c'est le taux de salaire horaire qui est privilégié sur le champ du secteur privé et semi public (enquête structure des salaires). L'écart de rémunération est alors estimé à 17% en France contre 17,5 % pour l'UE 27. Il est de 21% au Royaume-Uni, 23 % en Allemagne et apparaît très faible en Italie, traduisant probablement pour ce pays une approche plus théorique que réelle.

### Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Dossier inégalités sociales)
- <http://www.ifen.fr> (SOeS environnement)

Fiche préparée par l'INSEE

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

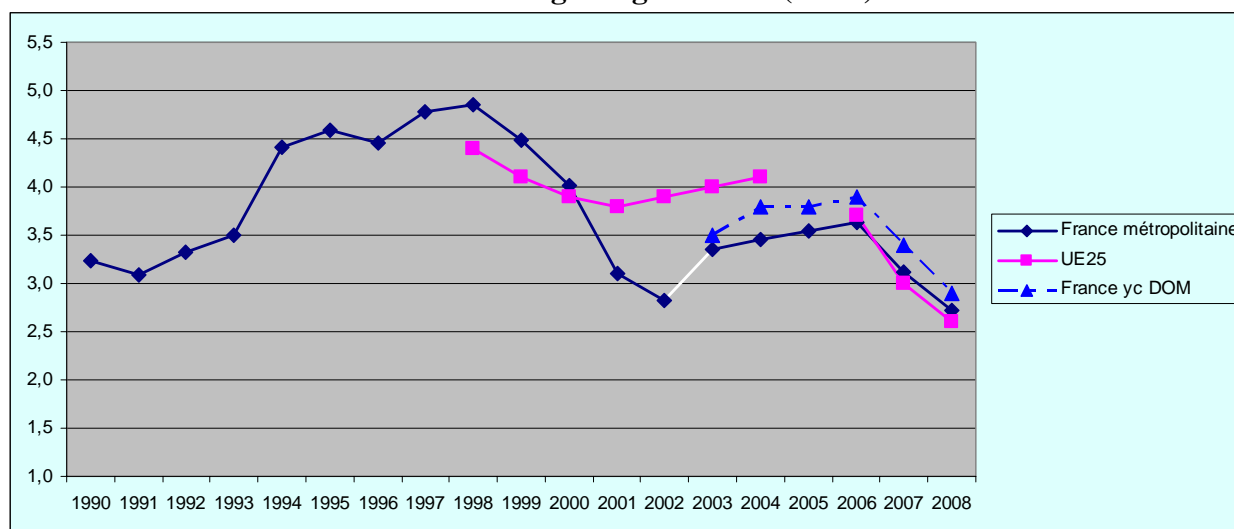
### Défi 6 (625) : taux de chômage longue durée (un an ou plus)

En 2008 2,9 % des actifs en France (yc DOM) sont au chômage depuis un an ou plus. L'union européenne à 25 connaît un taux de 2,6 %, du même ordre que la France métropolitaine.

Les fluctuations en fonction des cycles conjoncturels sont importantes. Elles ont représenté autour de 2 points de taux de chômage, à la hausse entre 1991 et 1998 et à la baisse entre 1998 et 2002.

En 2008, en France métropolitaine, le chômage de longue durée touche 37,9 % des chômeurs. Il concerne davantage ceux qui ont plus de 50 ans, soit 55,5 % des chômeurs de cette tranche (58,8 % hommes et 52,0 % des femmes).

Taux de chômage longue durée (en %)



Source : Insee, enquête Emploi (France métropolitaine), Eurostat (LFS), calculs Eurostat pour la série France yc DOM.

Note : une rupture de série a lieu en 2003.

#### Définition

Le taux de chômage au sens du BIT est le pourcentage de [chômeurs](#) au sens du BIT dans la [population active](#) ([actifs occupés](#) + chômeurs). En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le [Bureau international du travail \(BIT\)](#), un [chômeur](#) est une personne en [âge](#) de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- 1- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,
- 2- est disponible pour travailler dans les deux semaines
- 3- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le taux de chômage longue durée prend en compte les chômeurs depuis un an ou plus.

Le taux de chômage au sens du BIT est mesuré en France par l'enquête emploi (« labour force survey » au niveau européen). Le passage à l'enquête emploi trimestrielle a introduit une rupture en 2003.

#### Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

Ces choix stratégiques comprennent notamment :

- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés
- Développer la solidarité intergénérationnelle
- favoriser l'intégration des travailleurs migrants et de leur famille

### Enjeux

Dans le défi 6 sur l'insertion sociale, la stratégie nationale de développement durable est notamment axée sur le renforcement de la cohésion sociale, l'accès et le retour à l'emploi, l'accès aux savoirs et à la protection sociale.

Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée peut être un élément déterminant de leur insertion. Il permet aussi une meilleure mobilisation des ressources humaines disponibles. L'indicateur mesure l'importance des personnes qui sont dans une situation de chômage depuis<sup>2</sup> un an ou plus.

Au niveau européen, il fait partie des indicateurs associés à la stratégie de Lisbonne.

### Analyse

En 2008 2,9 % des actifs en France y compris DOM – et 2,7 % en France métropolitaine – sont au chômage depuis un an ou plus. L'union européenne (à 25 ou à 27) connaît un taux du même ordre (2,6 %). L'Allemagne, la Slovaquie, la Belgique, la Grèce, le Portugal, et jusqu'à une époque toute récente la Pologne connaissent des taux de chômage de longue durée supérieurs ; la Hongrie et l'Italie sont à un niveau proche.

Les fluctuations en fonction des cycles conjoncturels sont importantes. Elles ont représenté deux points de taux de chômage, à la hausse ou à la baisse durant les années 1990. La baisse entre 1998 et 2002 a ainsi été fortement marquée.

En 2008, en France métropolitaine, le chômage de longue durée touche 37,9 % des chômeurs. Il concerne davantage ceux qui ont plus de 50 ans, soit 55,5 % des chômeurs de cette tranche (58,8 % hommes et 52,0 % des femmes) contre 38,2 % des chômeurs qui ont entre 25 et 49 ans et 24,9 % des chômeurs de moins de 25 ans. Par catégorie professionnelle, il touche un peu plus les chômeurs cadres et ouvriers, représentant respectivement 40,9 % et 39,1 % d'entre eux.

### Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr>

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr> (études et recherche Dares et Drees)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS  
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**



# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

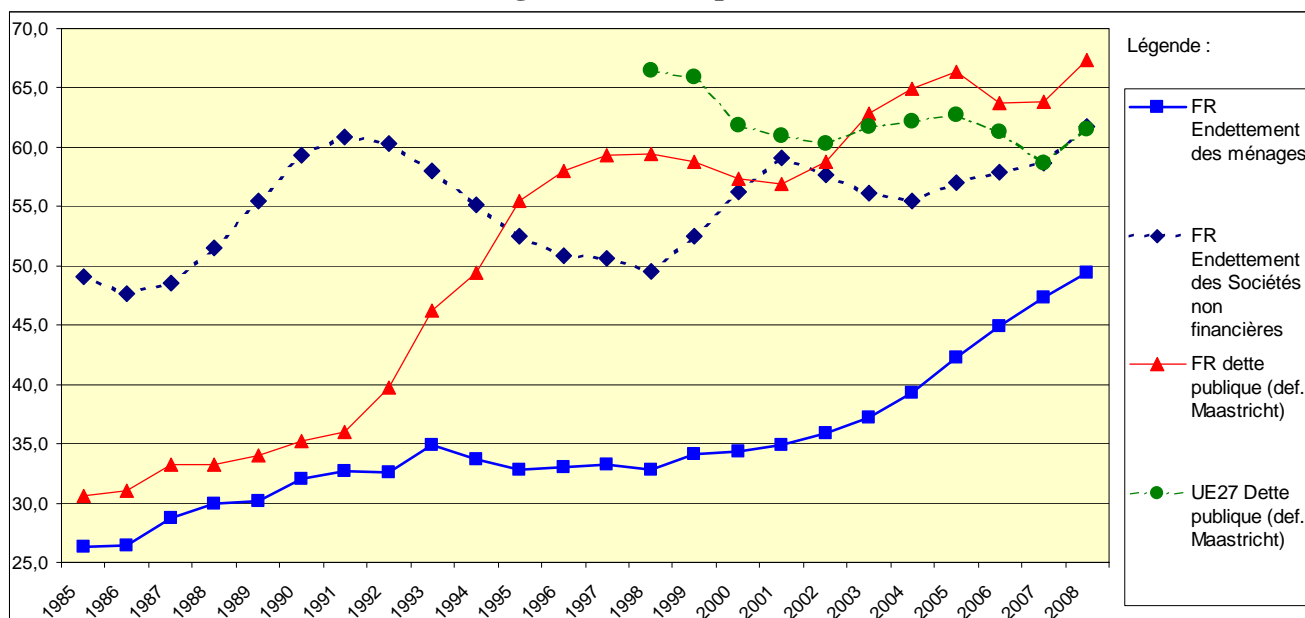
### Défi n°6 (626): poids de la dette des différents agents économiques

A partir de 2003, le poids de la dette publique de la France par rapport au PIB a dépassé la barre des 60 % correspondant aux critères de convergence du traité de Maastricht. Situé autour de 65 % entre 2004 et 2007, il s'élève à 67,4 % en 2008. Une nouvelle hausse est à prévoir en 2009.

Dans l'Union européenne, les situations sont très contrastées mais dans l'ensemble, l'UE à 27 avait en 2008 un poids de la dette relativement maîtrisé : 61,5 % du PiB, nettement en retrait par rapport au niveau de 1998 (66,5 %).

Parallèlement, l'endettement des sociétés non financières qui est très cyclique a beaucoup augmenté en 2008 : il représente 61,7 % du PIB, ce qui dépasse le pic de 1991. L'endettement des ménages s'est aussi beaucoup développé sur la dernière décennie parallèlement au renchérissement du prix des logements : il pèse près de la moitié du Pib en 2008 (49,4%), soit les trois quart de leur revenu disponible brut.

Endettement des agents économiques (en % du PIB)



Source : Eurostat et Insee comptes nationaux pour la France

### Définition

L'indicateur sur la dette publique au sens de Maastricht rapporte cette dette au PIB en valeur. Il fait partie des indicateurs secondaires associés à la stratégie de Lisbonne. Il s'agit de la dette consolidée des administrations publiques qui comprennent l'État, les administrations publiques locales, les organismes divers d'administration centrale (Caisse d'amortissement de la dette sociale - la Cades, ...) - et les organismes de sécurité sociale.

Par rapport au total du passif des administrations publiques au 31 décembre tel qu'il figure dans les comptes nationaux, cette définition :

- consolide la dette des administrations publiques, c'est à dire exclut les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques (113,8 Mds en 2008),
- exclut certains types de dettes, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement (178,8 Mds en 2008),
- est évaluée en valeur nominale et non en valeur de marché comme dans les comptes nationaux (soit une valeur plus basse de 65,6 Mds en 2008).

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

L'endettement des sociétés non financières comprend les crédits de court terme (16 % du total en 2008) et long terme (57 % du total 2008) accordés par les institutions financières, les titres de créances négociables et assimilés à court et moyen terme (16% du total 2008), les obligations et assimilés (11 % du total 2008).

L'endettement des ménages comprend les crédits de court terme (3,5 % du total en 2008) et long terme (96,5 % du total 2008) accordés par les institutions financières.

### Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation. Ces choix stratégiques comprennent notamment de développer la solidarité intergénérationnelle.

Le traité de Maastricht prévoit que les pays de la zone euro contrôlent leur dette publique en s'assurant qu'elle reste inférieure à 60 % du PIB. Associé à 3 % de déficit budgétaire et à une croissance du PIB de 5 % en valeur, ce critère de convergence offre la garantie d'une stabilité à long terme.

Depuis 2005, un dépassement « exceptionnel et temporaire » est autorisé sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées.

### Enjeux

L'importance de la dette publique est une part des engagements financiers pris au nom des générations futures et qui peuvent peser sur leurs capacités à répondre à leurs besoins. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60 % du PIB pour assurer d'une certaine stabilité à long terme mais autorise des dépassements exceptionnels et temporaires.

Le poids de l'endettement des autres agents non financiers - sociétés non financières, ménages – rapporté au PIB donne une mesure comparable des engagements financiers qui peuvent parallèlement peser sur eux.

### Analyse

Après une forte hausse dans la majeure partie des années 1990, le poids de la dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) par rapport au PIB a dépassé la barre des 60 % à partir de 2003 et crû sensiblement. Après un repli passager en 2006-2007, il se situe à 67,4% en 2008 et continue d'augmenter en 2009. En terme bruts, l'Allemagne est également au-dessus de la barre des 60 % depuis 2003 (65,9 % en 2008) mais avec une tendance qui était au resserrement depuis 2006.

En Europe les situations sont très contrastées : Si l'Espagne, et le Royaume-Uni ont un faible niveau de dette publique (respectivement 39,7 % et 33,5 % du Pib en 2008) de même que la Suède et le Danemark, il est à l'inverse très élevé en Italie (105,8 %) et en Belgique (89,8 %) pays où il a cependant nettement reculé depuis 2000. Au total L'UE à 27 a globalement un poids de la dette toujours maîtrisé : il atteint 61,5 % du PIB, et est nettement en retrait par rapport à son niveau de 1998 (66,5 %).

Parallèlement, dans un contexte de forte réduction des émissions d'actions, l'endettement des sociétés non financières (encours d'emprunts bancaires et titres de créance) a beaucoup augmenté en 2008 : il représente 61,7 % du PIB soit 121,3 % de leur valeur ajoutée. Avec une hausse de près de 3 points de PIB, il dépasse les pics précédents et notamment celui de 1991. Cet endettement paraît très cyclique.

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

L'endettement des ménages (encours d'emprunts bancaires) a cru fortement depuis 1999-2000 : il atteint 49,4 % du PIB en 2008 (soit 75,1% de leur revenu disponible brut) contre 34,3 % en 2000 (et 32,1 % en 1990).. Compte tenu de la forte hausse du prix de l'immobilier sur la période 2002-2006, les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Entre 2007 et 2008, alors que leur niveau d'endettement augmente de 2,1 points de Pib, leurs flux de placements financiers, contribuant au financement de l'économie, ont diminué de 2,3 points de Pib.

En termes de revenu disponible, on est ainsi passé d'un endettement des ménages qui représentait un peu plus de la moitié de leur revenu en 2000 à un endettement qui en atteint les trois-quarts en 2008. Cette hausse de la dette est toutefois allée de pair avec une forte progression de leurs actifs immobiliers et financiers jusqu'en 2007. En revanche, 2008 marque un coup d'arrêt : la dette progresse mais les prix des actifs se replient.

#### **Pour en savoir plus**

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.insee.fr> (thème comptes nationaux - finances publiques)

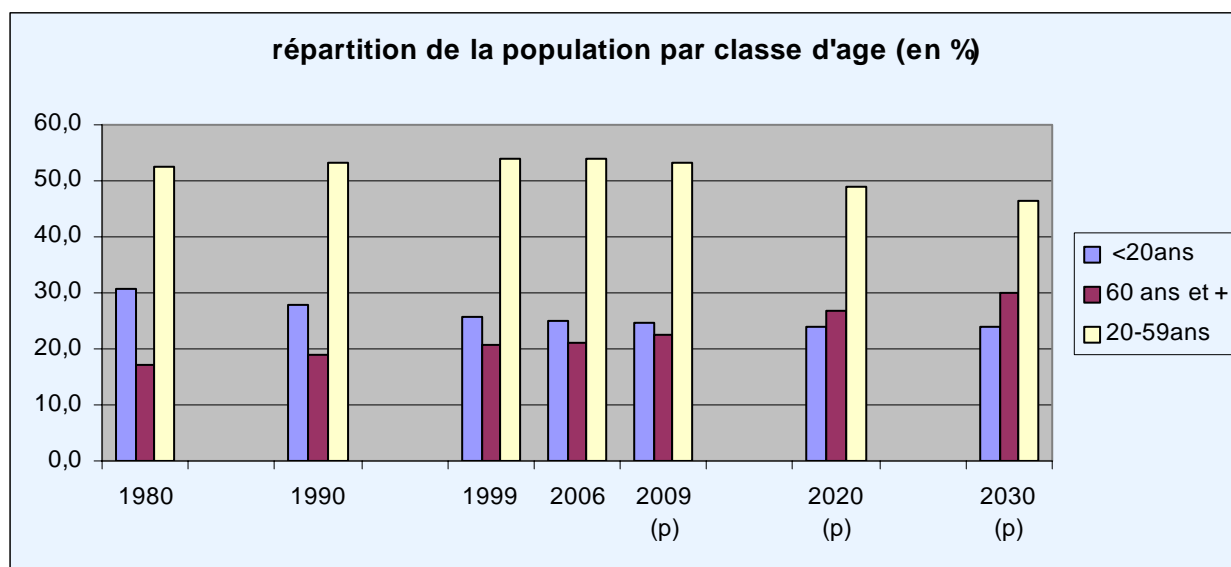
**Fiche préparée par l'Insee**

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi 6 (627) : Répartition de la population par grandes classes d'âge

La structure de la population sert à donner une image des déséquilibres éventuels qui peuvent influencer sur le dynamisme du pays. La part des 60 ans et plus augmente depuis 1999. Située à 22,4% début 2009, elle peut atteindre 30 % à l'horizon 2030 avec un scénario de projection qu'on peut qualifier d'assez tendanciel. Cette tendance démographique pèse potentiellement sur les 20-59 ans tandis que la part des moins de 20 ans, située à 24,5 % début 2009 resterait relativement stable. En regard, on relèvera que la classe d'âge des 60-64 ans représente début 2009 5,7 % de la population soit les trois quart de l'augmentation projetée de la part des plus de 60 ans.



Source : Insee : recensements et projections démographiques 2000-2050 C. Brutel.

Note : les projections démographiques 2000-2050 utilisées pour donner les structures à l'horizon 2020 et 2030 ont été établies à partir du recensement de 1999 et ne tiennent pas compte des résultats des enquêtes du recensement depuis. Le scénario présenté ici correspond à un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme, une mortalité tendancielle et un solde migratoire à 50.000.

#### Définition

L'indicateur donne la structure de la population en trois grandes classes d'âge (moins de 20 ans, 20-59 ans, 60 ans et plus) telle qu'elle ressort des recensements et enquêtes de recensement depuis 2000.

Afin de mettre en perspective les évolutions constatées, sont également portées sur le graphique les projections de population en 2020 et 2030 établies par l'Insee (C. Brutel) à partir du recensement de 1999. Celles-ci correspondent au scénario avec un taux de fécondité à 2,1 enfants par femme, une mortalité tendancielle et un solde migratoire à 50.000. Les données de 2009 sont assez cohérentes avec ce scénario. Le taux de fécondité actuellement observé depuis 2006 est proche de 2,0, le solde migratoire évalué se situe entre 100.000 et 70.000 depuis 2000 mais un ajustement positif de 95000 environ doit être ajouté chaque année entre 1999 et 2006.

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

Les différents scénarios réalisés permettent de mesurer l'influence de ces hypothèses à l'horizon 2020 et 2030 :

- passer d'un taux de fécondité à 2,1 à 1,8 enfants depuis 2000, conduirait à diminuer la part des moins de 20 ans de 2,5 points à l'horizon 2030 et à augmenter celle des plus de 60 ans de 1,1 points toutes choses égales par ailleurs ;
- passer d'un solde migratoire de 50.000 à 100.000 diminue la part des 60 ans et plus de 0,5 points à l'horizon 2030 essentiellement au profit de la part des 20-59 ans.

La mise en regard avec ces projections a conduit à retenir une classe d'âge 60 ans et plus et non pas 65 ans et plus. La part des 65 ans et plus dans la population totale est inférieure à celle des 60 ans et plus de 3 points en 1980, de 4,5 points en 2006 et de 5,7 points en 2009.

#### **Objectifs du défi 6 la stratégie nationale concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale**

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation. Ces choix stratégiques comprennent notamment :

- Faciliter l'accès le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ou qui risquent de l'être,
- Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité inter-générationnelle

#### **Enjeux**

La structure de la population sert à donner une image :

- des déséquilibres éventuels qui peuvent influencer sur le dynamisme du pays et ses capacités d'innovation
- de la charge qui peut peser sur la population en âge d'être active pour assurer l'éducation des plus jeunes et les conditions de vie des plus âgés.

#### **Analyse**

La part des moins de 20 ans dans la population totale est actuellement de 24,5 %. Après avoir baissé de 5 points entre 1980 et 1999, elle apparaît relativement stable, jusqu'à l'horizon 2030 selon le scénario de projection présenté.

La part des 60 ans et plus augmente depuis 1999. Située à 22,4 % en 2009, elle peut atteindre 30 % à l'horizon 2030 avec le scénario de projection présenté. Cette tendance démographique pèse potentiellement sur les 20-59 ans.

Certains mesurent ce poids en rapportant la classe d'âge la plus élevée à cette population des 20-59 ans considérée comme en âge d'être active : ce ratio qui était de 0,33 en 1980 se situe à 0,39 en 2006 et augmente actuellement au rythme de 0,01 par an. Il atteindrait 0,65 à l'horizon 2030 avec le scénario présenté.

On relèvera cependant que le positionnement de la classe d'âge des 60-64ans n'est pas négligeable à cet égard : son poids début 2009, soit 5,7 % de la population, représente près des trois quart de l'augmentation projetée du poids des plus de 60 ans à l'horizon 2030.

#### **Pour en savoir plus**

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.insee.fr> (thème population)

**Fiche préparée par l'Insee**

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

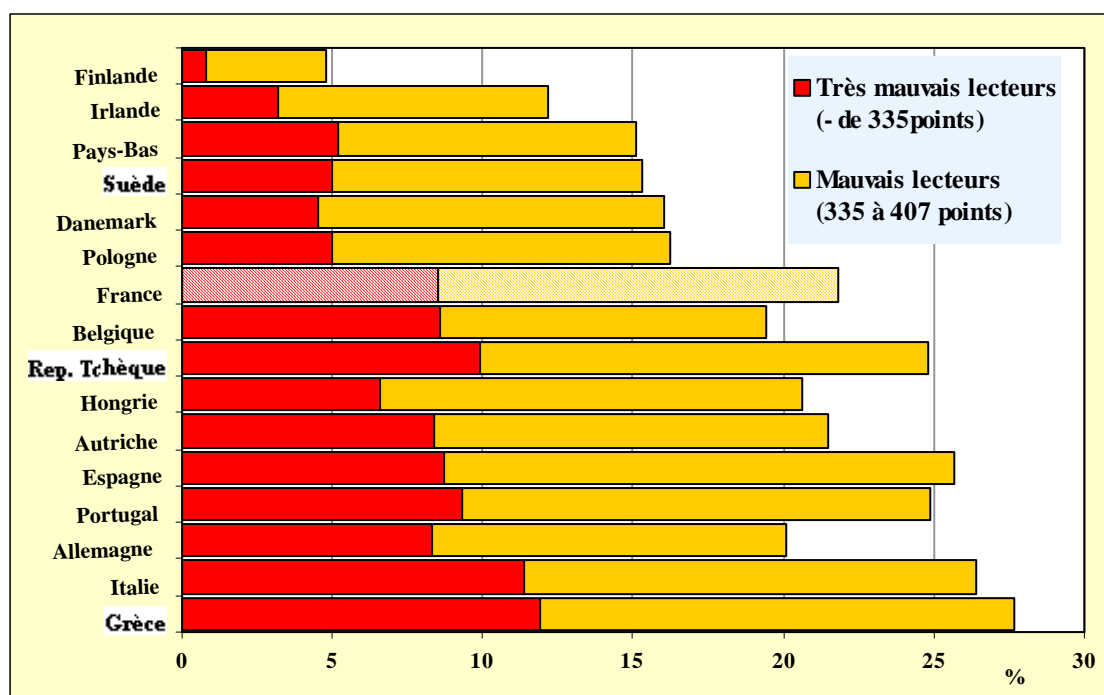
## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi n°8 (821) : difficultés de lecture des jeunes de 15 ans

Avec 21,7 % de jeunes de 15 ans rencontrant en 2006 des difficultés notables de lecture (niveau 1 et en dessous du test PISA), la France se situe parmi les pays européens ayant de mauvais résultats. Davantage, et comme dans d'autres pays européens (Autriche, l'Espagne, l'Italie, la république tchèque) cette proportion de mauvais lecteurs a augmenté continuellement depuis 2000 où elle se situait à 15,2 %, alors que l'objectif est une réduction de 20 % à l'horizon 2010.

#### Difficultés de lecture des jeunes de 15ans et plus

En %



Source: calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA)

Lecture : selon les tests de littéracie de l'enquête de 2006, les enfants de 15 ans sont, en France, pour 8,5 % de très mauvais lecteurs (moins de 335 points) et pour 13,3 % de mauvais lecteurs (entre 335 et 407 points), soit un total de 21,8 % (moins de 407 points), contre 15% en 2000.

#### Définition

L'indicateur mesure la proportion de jeunes de 15 ans qui ont des difficultés de lecture à partir d'un protocole international d'évaluation standardisée (PISA) développé par l'OCDE et utilisé par l'union européenne.

La mesure de la performance en lecture se concentre sur la capacité des élèves à utiliser de l'information écrite dans des situations qu'ils rencontrent dans leur vie. Dans PISA, la performance en lecture est définie comme la compréhension, l'utilisation, et la réflexion sur des textes écrits, de manière à atteindre ses objectifs, à développer ses connaissances et son potentiel et à participer dans la société. Une performance de niveau 1 et en-dessous (moins de 407 points) signifie que les élèves n'ont que peu de chance de réussir à lire les textes les plus basiques que PISA propose. De tels élèves rencontrent de sérieuses difficultés à utiliser la lecture comme un outil efficace pour progresser et accroître leurs connaissances et compétences en d'autres domaines.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

L'enquête PISA a lieu tous les trois ans depuis 2000. Les résultats de l'enquête 2009 devraient être connus en fin d'année.

### Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance et de sa partie 8.1 sur l'éducation et la formation

Fournir aux citoyens les moyens de s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances des capacités et des compétences et d'actualiser celles qu'ils possèdent.

Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

Objectif stratégie de Lisbonne: à l'horizon 2010, diminuer de 20 % la proportion des lecteurs les plus faibles (niveau 1 et en dessous des tests PISA soit moins de 407 points).

Dans la stratégie de Lisbonne les priorités communes sur l'éducation et la formation professionnelle se concrétisent par cinq objectifs à l'horizon 2010 qui comprennent avec la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, la réduction des sorties précoces et des faiblesses en lecture, l'augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie, et le développement à tous âges de la transmission de connaissances.

### Enjeux

Des élèves de 15 ans rencontrant de réelles difficultés de lecture pour les textes les plus basiques proposés ne peuvent utiliser la lecture comme un outil efficace pour progresser et accroître leurs connaissances et compétences en d'autres domaines. Cela risque de nuire à leur insertion sociale et à leur employabilité lorsqu'ils seront sur le marché du travail.

C'est pourquoi une réduction de 20 % la proportion de ces lecteurs les plus faibles (niveau 1 et en dessous des tests PISA soit moins de 407 points) est visé à l'horizon 2010.

### Analyse

Avec 21,7 % de jeunes de 15 ans rencontrant en 2006 des difficultés notables de lecture (niveau 1 et en dessous du test PISA), la France se situe parmi les pays européens ayant de mauvais résultats ce qui inclut la plupart des pays méditerranéens, largement devancée par la Suède, Les Pays-Bas ou le Danemark (plus poche de 15 %), mais aussi, dans une moindre mesure par le Royaume-Uni (19%), la Belgique et l'Allemagne (20,0 %).

Davantage, alors que l'objectif est une réduction de 20 % de cette proportion à l'horizon 2010, celle-ci a augmenté continuellement depuis 2000 passant de 15,2 % à 17,3 % en 2003 pour atteindre 21,7 % en 2006. Ce n'est pas le seul pays européen dans ce cas : L'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la république tchèque ont connu une dégradation semblable ou de plus forte ampleur.

### Pour en savoir plus

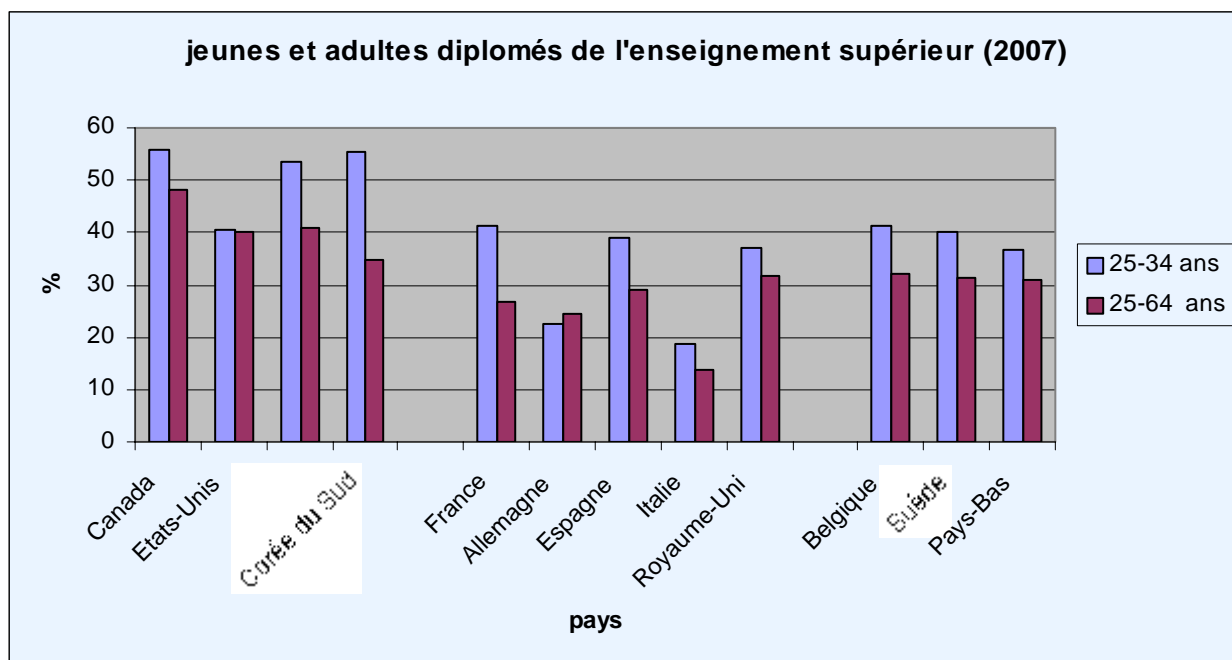
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (éducation-formation)

Fiche préparée par l'Insee avec les informations fournies par la DEPP

Proposition d'indicateurs complémentaires

Défi n°8 (822): Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans

La France est bien positionnée en termes de diplômés du supérieur parmi la jeune génération des 25-34ans : ils sont en effet 41 % en 2007, soit un niveau comparable aux États-Unis ou la Suède. Ceci contribue à résorber progressivement un décalage observé globalement sur les 25 -64ans qui est le propre des pays latins et de l'Allemagne.



Source :OCDE, regard sur l'éducation, enquête forces de travail

**Définition**

L'indicateur rapporte le nombre de diplômés du supérieur (ISCED 5 et 6 dans la nomenclature internationale des diplômes) à la population de la classe d'âge. En France comme dans les pays européens, cet indicateur est calculé à partir de l'enquête Emploi (Force de travail).

**Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance partie 8.1 sur l'éducation et la formation**

Fournir aux citoyens les moyens de s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances des capacités et des compétences et d'actualiser celles qu'ils possèdent. Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable

Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

**Partie 8.2 sur la recherche et le développement**

Soutenir la recherche et l'innovation, renforcer la recherche sur le développement durable et les grands défis sociétaux

**Objectif :** Des discussions sont actuellement en cours sur les indicateurs de Lisbonne pour la période 2010-2020. Elles portent notamment sur la possibilité et la pertinence de retenir un indicateur sur la part des diplômés dans la classe d'âge des 30-34 ans (ce qui diffère des 25-34 ans retenus actuellement par l'OCDE).



# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Enjeux

Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel la globalisation des échanges et les défis économiques, environnementaux et sociaux fera de plus en plus appel. Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires.

L'importance de diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler et plus spécifiquement parmi les jeunes est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

### Analyse

La France partage avec les pays latins et l'Allemagne de faibles proportions de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes en âge de travailler. Pour les classes d'âges les plus anciennes de cette population, les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux Etats-Unis et à certains pays européens.

Cependant les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein des générations âgées 25 à 34 ans situe en 2007 la France parmi les pays avancés. Avec 41 % de la classe d'âge ayant un diplôme du supérieur, elle se retrouve au même niveau que les États-Unis, la Suède, l'Espagne et un peu au-dessus du Royaume-Uni. En revanche les pays asiatiques -Japon, Corée du sud - restent avec une proportion nettement supérieure de diplômés du supérieur (autour de 55%).

### Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

**Fiche préparée par l'Insee avec les informations fournies par la DEPP**

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

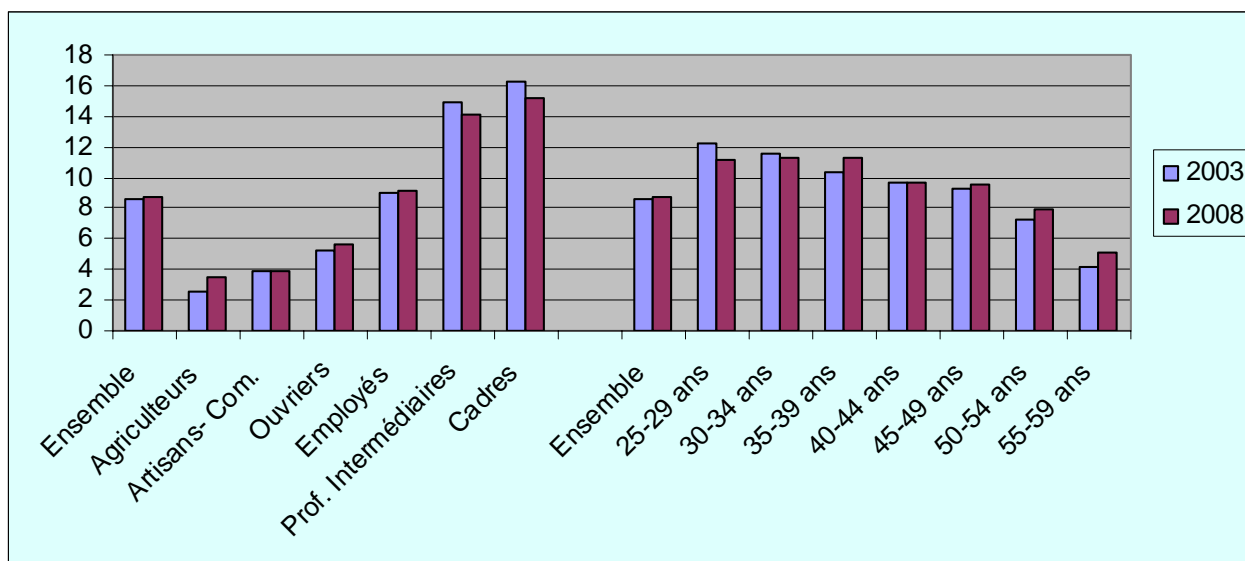
### Défi n° 8 (823) : Accès à la formation continue

En 2008, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,7 %. Depuis 2003, il n'apparaît pas de tendance à la hausse. L'accès à la formation est très différencié selon l'âge et la catégorie professionnelle. Plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés, les jeunes de 25-29 ans y accèdent 2,2 fois plus que les personnes de 55-59 ans, et les cadres 2,7 fois plus souvent que les ouvriers.

Cet indicateur fait référence aux formations suivies au cours des trois derniers mois ; il est privilégié par la France. Dans le cadre du suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi, la Commission européenne a retenu un objectif de 12,5 % pour 2010 qui s'applique à la part des adultes de 25 à 64 ans participant à des actions de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. C'est un indicateur qui n'est pas directement fourni par enquête emploi mais résulte d'un recalcul. En 2008, d'après Eurostat, ce taux est de 7,2 % pour la France et de 9,6 % pour l'UE à 27. Il est de l'ordre de 30 % au Danemark ou en Suède.

#### Proportion d'adultes de 25 à 64 ans ayant suivi une formation au cours des 3 derniers mois

En %



Source : Insee, enquête Emploi

Champ : Individus âgés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales au moins un mois avant l'enquête.

#### Définition

Le taux trimestriel d'accès à la formation des adultes de 25 à 64 ans est obtenu en rapportant le nombre de personnes qui déclarent, dans l'enquête Emploi (enquête Forces de travail), avoir suivi une formation, quelle que soit sa nature, au cours des trois derniers mois, à l'ensemble des personnes de la tranche d'âge.

Dans les indicateurs de la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne retient quant à elle le fait d'avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Eurostat recalcule cette variable, qui n'est pas accessible directement via le questionnaire de l'enquête Emploi. En 2008 le taux de formation continue des adultes de 25 à 64 ans y apparaît de 7,3 % en France quand il est de 8,7 % lorsqu'on prend les formations suivies au cours des trois derniers mois.

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### **Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance partie 8.1 sur l'éducation et la formation**

Fournir aux citoyens les moyens de s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances des capacités et des compétences et d'actualiser celles qu'ils possèdent.

Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable  
Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

### **Stratégie européenne pour l'emploi (ligne directrice 23)**

Accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain, au moyen des actions suivantes:

- mettre en oeuvre des politiques inclusives en matière d'éducation et de formation, pour faciliter l'accès à l'enseignement professionnel initial, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, y compris aux apprentissages et à la formation entrepreneuriale,
- réduire significativement le nombre d'élèves quittant l'école prématurément,
- établir des stratégies efficaces d'éducation et de formation tout au long de la vie offertes à tous ..., y compris en prévoyant des incitations et des mécanismes de répartition des coûts appropriés, en vue d'augmenter la participation à la formation continue et en entreprises tout au long de la vie, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et âgés.

**Objectif** européen : atteindre une part de 12,5 % en 2010 pour les adultes de 25 à 64 ans participant à des actions de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (donnée calculée par Eurostat).

### **Enjeux**

Le recours à la formation continue est un des moyens clés pour acquérir des compétences et actualiser celles possédées. C'est ainsi un moyen d'assurer une carrière comme d'améliorer l'employabilité et éviter des problèmes d'insertion sur le marché du travail que certains sont susceptibles de rencontrer au cours d'une vie professionnelle qui demande de plus en plus d'évoluer dans son métier.

En même temps que le développement global de ce type de formation, l'enjeu est aussi d'assurer qu'elle ne soit pas essentiellement au bénéfice des plus jeunes ou des plus formés. C'est pourquoi l'indicateur est décomposé par catégorie socio professionnelle et tranche d'âge.

### **Analyse**

En 2008, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,7 %, en légère baisse par rapport à 200- et 2007. Depuis 2003, il n'apparaît pas de tendance marquée à la hausse.

L'accès à la formation est très différencié selon l'âge et la catégorie professionnelle. De l'ordre de 11 à 12 % pour les moins de 40 ans, cet accès baisse à moins de 8% pour les 50-54 ans et 5% pour les 55-59 ans. Les jeunes de 25-29 ans y accèdent ainsi 2,2 fois plus que les personnes de 55-59 ans, Il semble toutefois qu'un léger rééquilibrage se dessine depuis 2005 avec une augmentation d'un point de l'accès des plus âgés et une baisse de l'accès des plus jeunes.

Par catégorie socio professionnelle, le taux d'accès des cadres est de 15 % ou plus quand il est de l'ordre de 9 % pour les employés, ne dépasse guère les 5,5 % pour les ouvriers. IL est encore plus faible pour les non salariés (entre 3,5 % et 4 % pour les agriculteurs ou les commerçants-artisans-chefs d'entreprise). Ainsi en 2008 les cadres y accèdent 2,7 fois plus

## **Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010**

### **Proposition d'indicateurs complémentaires**

souvent que les ouvriers et aucune tendance ne parait se dessiner depuis 2003 pour réduire cet écart.

Cet indicateur fait référence aux formations suivies au cours des trois derniers mois ; il est privilégié par la France. Dans le cadre du suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi la Commission européenne a retenu un objectif de 12,5 % pour 2010 qui s'applique à la part des adultes de 25 à 64 ans participant à des actions de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête C'est un indicateur qui n'est pas directement fourni par l'enquête emploi mais résulte d'un calcul effectué par Eurostat. En 2008, ce taux est de 7,2 % pour la France et de 9,6 % pour l'UE à 27. il apparaît de 7,9 % en Allemagne mais de l'ordre de 17 % aux Pays-Bas, de 20 % au Royaume-Uni et de 30 % au Danemark ou en Suède.

#### **Pour en savoir plus**

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat, indicateurs structurels)
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> DARES
- <http://www.insee.fr> (Insee),

**Fiche préparée par l'INSEE et la DARES**

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

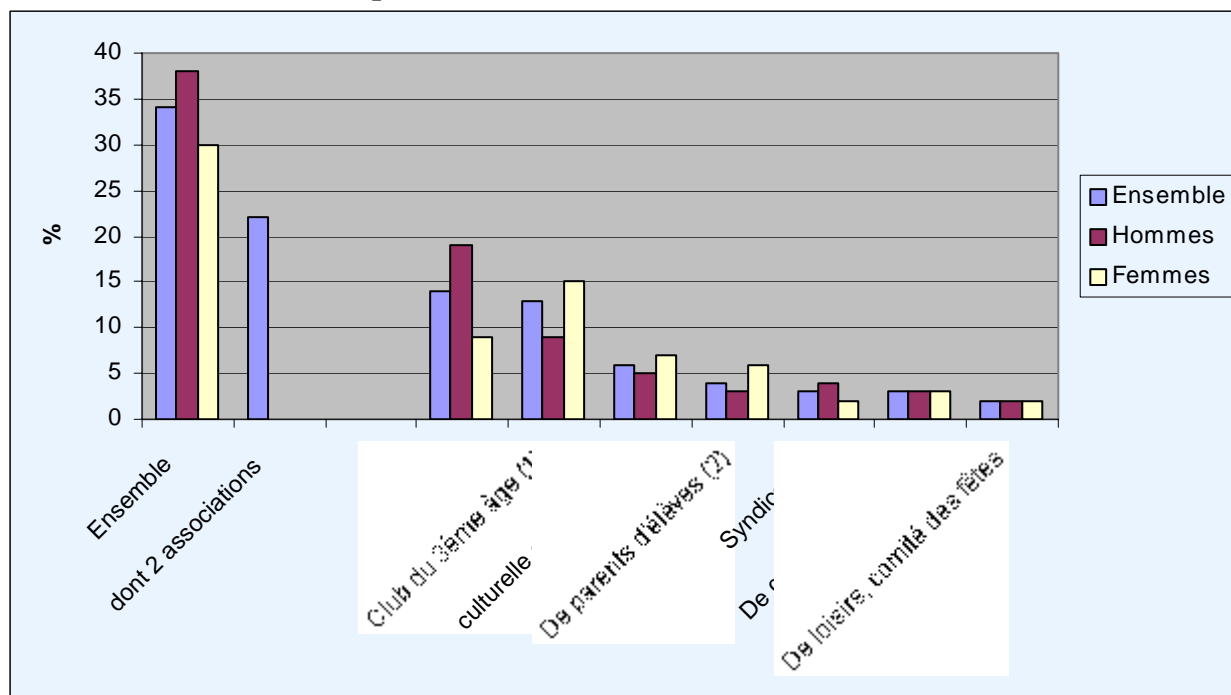
## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Défi n°9 (922): participation à la vie associative

En 2006, 34% de personnes de 16 ans ou plus sont membres d'au moins une association, les hommes davantage que les femmes du fait de leur plus grande implication dans les associations sportives qui attirent le plus grand nombre d'adhérents. Les 60 ans et plus sont les plus engagés : 38% d'entre eux sont membres d'au moins une association et 27 % de deux contre 22 % pour l'ensemble des adhérents.

Les résultats 2008 seront connus prochainement.

Participation à la vie associative en 2006 (en %)



Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2006, pondérations transversales

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 16 ans ou plus.

(1) population des personnes âgées de 60 ans ou plus

(2) Population des personnes membres d'un ménage comprenant au moins un enfant en âge de scolarité (3 à 19 ans).

(3) Population des personnes exerçant une activité professionnelle et les chômeurs.

Lecture : En 2006, 9 % des femmes ont adhéré à une association sportive au cours des douze derniers mois

### Définition

L'indicateur mesure la participation des individus à la vie associative. Le champ varie selon le type d'association. Ainsi pour les clubs du 3<sup>ème</sup> âge on ne considère que la population des 60 ans et plus.

Cet indicateur est collecté dans le bloc "Participation sociale et relations professionnelles, vie associative et santé" du dispositif SRCV de l'Insee.. Le rythme de collecte est actuellement biennal : 2008 sera connu début 2010, 2010 début 2012. Ce rythme deviendra triennal après 2010 (avec une collecte en 2013 puis 2016).

# Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable 20/01/2010

## Proposition d'indicateurs complémentaires

### Objectifs du défi 9 la stratégie nationale concernant la gouvernance

Cet objectif vise à faciliter notre adaptation au changement et à aider notre société à évoluer en associant les parties prenantes.

Il comprend de favoriser l'appropriation des objectifs par le public et la participation des acteurs aux démarches de développement durable, développer la gouvernance locale, expérimenter de nouvelles voies, mettre en œuvre le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans la gouvernance

### Enjeux

La participation à la vie associative peut être vue comme une mesure assez large de l'implication des citoyens dans la vie publique et donc de leur implication potentielle sous un aspect ou un autre dans les questions de développement durable.

### Analyse

En 2006, 34% de personnes de 16 ans ou plus sont membres d'au moins une association, les hommes davantage que les femmes (resp. 38% et 30%), du fait de leur plus grande implication dans les associations sportives (resp. 19% et 9%). Ce sont les associations de loisirs qui attirent le plus grand nombre d'adhérents : 14% des plus de 16 ans font partie d'une association sportive, et 6% d'une association artistique, culturelle ou musicale. Chez les 60 ans et plus, 13% des personnes appartiennent à un club du troisième âge. Les associations de défense d'intérêts communs attirent nettement moins de monde : 4% des parents appartiennent à une association de parents d'élèves, et 3% des actifs à un syndicat.

Les 60 ans et plus sont les plus engagés : 38% d'entre eux sont membres d'au moins une association, contre 33% des 30-59 ans et 28% des 15-29 ans. Et 27% de ces seniors font partie d'au moins deux associations, contre 22% de l'ensemble des adhérents.

### Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>